

Étude des Comportements en matière de paiement

1^{er} semestre 2014

Publication 08/09/2014

À propos de l'étude sur le comportement en matière de paiement

Graydon Belgium SA recueille de manière **systematique et quotidienne des « aging listings »**. Des milliers d'entreprises indiquent comment elles sont payées par leurs partenaires commerciaux (de la manière prévue dans les contrats ou hors délai, et dans ce cas avec quels dépassements de délai). Les ordinateurs de Graydon relient ces informations aux entreprises individuelles, ce qui permet de **mesurer de manière précise le comportement de chaque entreprise, association sans but lucratif ou instance publique en matière de paiement**.

Ces **données de suivi attentif** que nous recueillons systématiquement depuis 1984 complètent parfaitement, par exemple, les éléments des comptes annuels (par définition ceux-ci datent de sept mois au moins, et même, dans la plupart des cas de dix-huit mois) : le traitement de ces données montre l'évolution de chaque entreprise en matière de paiement et donne des renseignements directs à court terme sur l'évolution de ses liquidités à court terme et sur la situation de sa trésorerie.

L'indice des paiements a fait la preuve **qu'il constituait un excellent indicateur à court terme des évolutions de la conjoncture**.

La citation et l'utilisation de la présente étude sont encouragées à condition qu'apparaisse la mention « Graydon Belgium ». Cette brochure a été établie à des fins d'information uniquement. Ces données ont été développées et traitées à partir des bases de données Graydon. Ni l'éditeur, ni le fournisseur d'informations, ni les auteurs ne peuvent être tenus responsables des éventuelles inexactitudes. L'interprétation finale des données incombe au lecteur.

Prière de citer la source « Graydon Belgium »

Graydon Belgium SA
Uitbreidingstraat 84-b1
2600 Berchem

Contact : Kobe Verheyen
Tél. : 0474/28.57.46
www.graydon.be
kobe.verheyen@graydon.be

Sommaire

À propos de l'étude sur le comportement en matière de paiement.....	3
Introduction.....	5
Indice des paiements : tendances fédérales.....	6
Indice des paiements : tendances régionales et provinciales.....	8
Fédéral.....	8
Flandre.....	9
Wallonie.....	9
Région Bruxelles-Capitale.....	10
Provinces flamandes.....	11
Provinces wallonnes.....	13
Tableau récapitulatif régional.....	16
Tendances relatives aux administrations publiques fédérales et régionales, et aux villes-centres.....	17
Autorités fédérales.....	17
Autorités régionales.....	20
Autorités provinciales.....	21
Autorités municipales.....	21
Villes-centres flamands.....	23
Analyse sectorielle des comportements en matière de paiement.....	24
Relevé total des scores de paiement par secteur (selon la NACE-2).....	24
Secteurs affichant un faible score (selon la NACE-5).....	27
Annexe 1 : Graphiques sectoriels.....	29
À propos de Graydon.....	72

Introduction

Au cours du dernier trimestre, **64,84 %** des factures signalées par les entreprises ont été payées conformément aux conditions de paiement. Cela signifie que 2 factures sur 3 ont donc été payées conformément aux dispositions convenues, mais que 1 sur 3 a été payée avec un certain retard.

À l'exception du 2^e trimestre 2013 au cours duquel l'indice 100 n'avait pu être atteint, nous notons depuis l'été 2012 une amélioration systématique des paiements enregistrés. Cette évolution démontre que le rétablissement des paiements se fait de manière lente mais constante depuis le début de l'année 2012, et que le point le plus bas est passé. L'indice termine à 101,6 après le deuxième trimestre. C'est la valeur la plus élevée pour un deuxième trimestre depuis 5 ans.

Cette amélioration de l'indice doit principalement être attribuée à la diminution du volume des grands défauts de paiement. Ce sont des paiements qui interviennent plus de 90 jours après la date d'échéance ou qui même ne sont jamais effectués. Ils pèsent lourdement dans le calcul de l'indice des paiements en raison de leur caractère souvent non recouvrable. Ce type de paiements conduit dans de nombreux cas à l'annulation de créances.

Le point le plus bas est intervenu au deuxième trimestre 2011, avec 14,3 % des factures faisant l'objet d'un défaut ou d'une absence de paiement. Ce volume s'est depuis réduit de manière systématique pour atteindre 8,87 % au cours du deuxième trimestre écoulé. Cela représente environ 1 facture sur 11. Idéalement, ce volume devrait se réduire encore, mais même au cours d'années économiquement meilleures, un niveau de 7 à 9 % de défaut de paiement a été constaté. Il reste donc encore du travail pour réduire ce pourcentage, afin de permettre aux entreprises de disposer de fonds de roulement plus importants.

Cette évolution favorable indique à la fois un renforcement de l'approche professionnelle de la problématique créancier – débiteur au sein du monde des entreprises et **un rétablissement progressif de la confiance des entrepreneurs qui sont prêts à utiliser les liquidités disponibles**. Des signaux forts, donc, qui traduisent une amélioration de la conjoncture, **laquelle se reflète ainsi de manière positive dans la vie des entreprises (PME) belges**.

Mais les patrons d'entreprise doivent cependant rester vigilants, suivre de près les développements et les analyser avec attention. Car la crise n'est pas encore passée. Il reste encore un long chemin à parcourir. Une facture sur trois est encore payée trop tard aujourd'hui. Il importe donc que les entreprises suivent de près le comportement de paiement et la situation financière de leurs partenaires commerciaux, pour éviter de rencontrer elles-mêmes des problèmes.

Filip Hendrickx
Expert en renseignements opérationnels Graydon Belgium

Indice des paiements : tendances fédérales

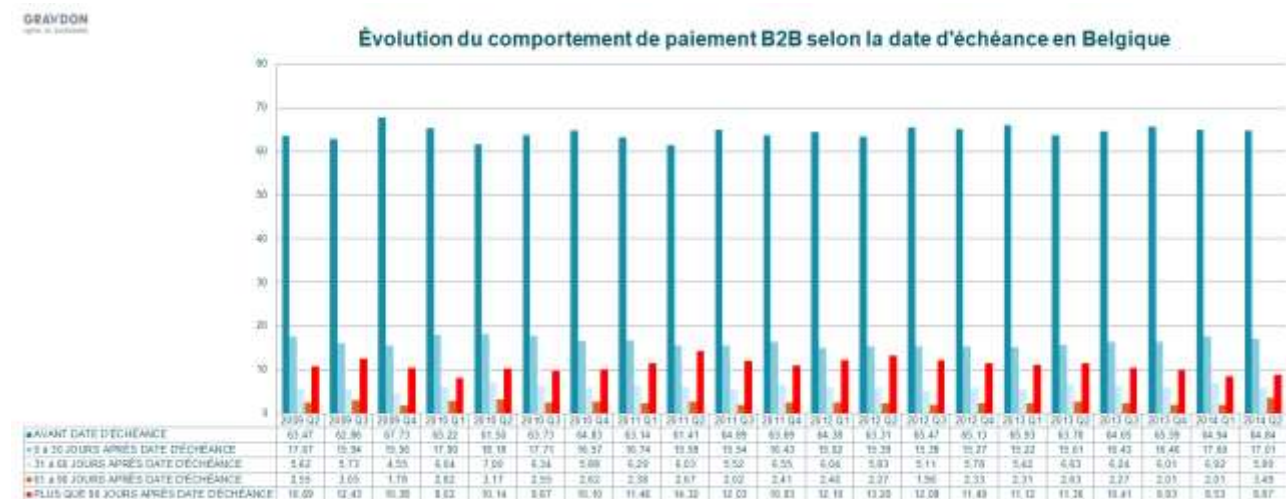
Nous calculons un **Indice global Graydon du paiement des entreprises** en nous basant sur tous les paiements, y compris ceux qui n'ont pas été effectués ou qui ont été effectués avec retard. Dans ce cadre, les « bons paiements » sont récompensés, tandis que les paiements effectués avec retard sont pénalisés d'autant plus lourdement qu'ils interviennent tardivement. Le résultat obtenu est traduit sous la forme d'une valeur d'indice, les résultats de l'année 2002 servant de référence (valeur 100). Plus l'indice est élevé, meilleur est le comportement en matière de paiement.

À l'exception du 2e trimestre 2013 au cours duquel l'indice 100 n'avait pu être atteint, nous notons depuis l'été 2012 une amélioration systématique des paiements enregistrés. Cette évolution, qui est également présentée dans le graphique ci-dessous, démontre que le rétablissement des paiements se fait de manière lente mais constante, et que le point le plus bas est passé. La courbe de tendance remonte clairement à partir du début 2012. Le deuxième trimestre affiche traditionnellement un point bas par rapport aux autres trimestres, mais celui-ci reste limité en 2014. L'indice termine à 101,6 après le deuxième trimestre. C'est la valeur la plus élevée pour un deuxième trimestre depuis 5 ans.



Cette amélioration de l'indice doit principalement être attribuée à la diminution du volume des grands défauts de paiement. Ce sont des paiements qui interviennent plus de 90 jours après la date d'échéance ou qui même ne sont jamais effectués. Ils pèsent lourdement dans le calcul de l'indice des paiements en raison de leur caractère souvent non recouvrable. Ce type de paiements conduit dans de nombreux cas à l'annulation de créances.

Le point le plus bas est intervenu au deuxième trimestre 2011, avec 14,3 % des factures faisant l'objet d'un défaut ou d'une absence de paiement. Ce volume s'est depuis réduit de manière systématique pour atteindre 8,87 % au cours du deuxième trimestre écoulé. Idéalement, ce volume devrait se réduire encore, mais même au cours des années 2006 – 2007, économiquement meilleures, un niveau de 7 à 9 % de défaut de paiement avait été constaté. Il reste donc encore du travail pour réduire ce pourcentage afin de permettre aux entreprises de libérer des fonds de roulement plus importants.



Au cours du deuxième trimestre 2014, les paiements se sont réduits par rapport au premier trimestre, mais il s'agit d'un phénomène récurrent. Nous notons toujours une petite chute au deuxième trimestre, mais le chiffre de cette année constitue néanmoins le meilleur score trimestriel pour un deuxième trimestre au cours des 5 dernières années. Si nous établissons des comparaisons à long terme, nous constatons depuis la mi-2012 une diminution des paiements très tardifs et des défauts de paiement au profit de retards « seulement » légers, tandis que le taux des paiements correctement effectués oscille toujours aux alentours de 65 %.

Au cours du dernier trimestre, **64,84 %** des factures signalées par les entreprises ont été payées conformément aux conditions de paiement. Par rapport au trimestre précédent (64,94 %) il s'agit certes d'une légère baisse, mais vu sur le long terme, cette valeur est parfaitement normale. Près de 2 factures sur 3 ont donc été payées conformément aux dispositions convenues, mais 1 sur 3 a été payée avec un certain retard.

Les faibles retards de paiement (de 0 à 30 jours après la date d'échéance) diminuent faiblement par rapport aux années précédentes. Ils concernent actuellement **17,01 %** des factures signalées. Au trimestre précédent, ce chiffre était encore de 17,6 %. Les paiements effectués avec un léger retard sont encore acceptables.

Les paiements effectués avec un retard de 30 à 60 jours sont également plus faibles qu'au trimestre précédent : de 6,92 % au trimestre précédent à **5,80 %** pour le trimestre écoulé.

Les paiements effectués avec un retard de 60 à 90 jours ont augmenté et sont passés de 2,01 % pour le premier trimestre 2014 à **3,49 %** pour le trimestre écoulé.

Les défauts de paiement concernant des paiements qui n'ont pas été effectués plus de 90 jours après la date d'échéance (**8,87 %**) ont également augmenté par rapport à la fin mars 2014, mais une observation sur le long terme nous permet de constater une diminution systématique de ces défauts de paiement depuis la mi-2012, ce qui constitue naturellement un signal positif. Les paiements avec un tel retard ont pour conséquence que ces transactions sont insuffisamment rentables et se traduisent même parfois par des pertes.

Indice des paiements : tendances régionales et provinciales

Pour rendre compte de l'évolution des paiements par région, nous répartissons les expériences en matière de paiement de toutes les entités économiquement actives – y compris les institutions publiques – entre différentes **catégories temporelles avant ou après la date d'échéance**. Les **graphiques** « **Évolutions du comportement en matière de paiement au sein de la région** » présentent les pourcentages de factures qui sont payées par catégorie temporelle (par exemple : entre 31 et 60 jours).

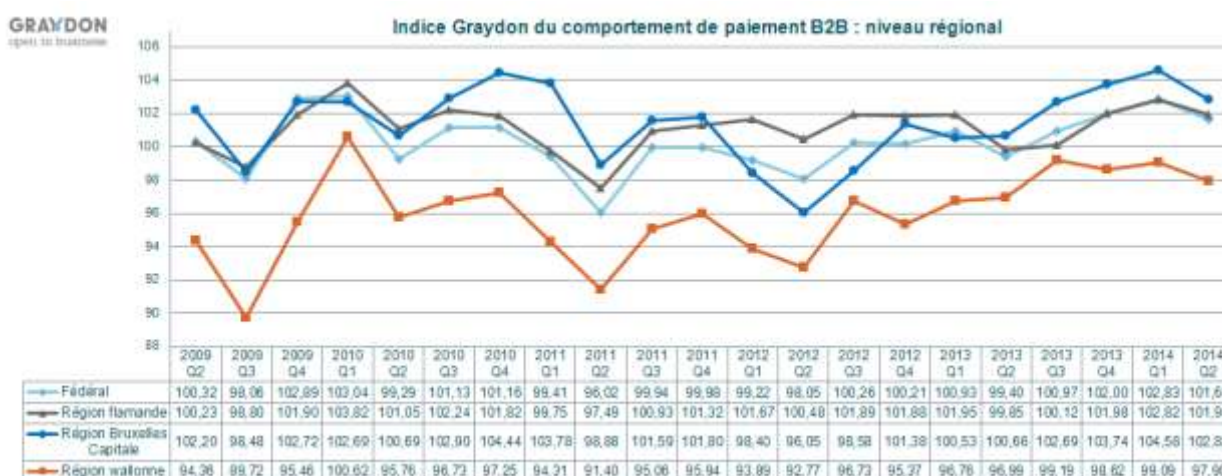
Celles-ci sont ensuite transposées dans un **score de secteur** qui va de 0 à 10. Le score le plus élevé (10) s'applique à une moralité des paiements parfaite au sein de la région, alors que le score 0 est le signe d'une éthique désastreuse en matière de paiements. Comme dans l'indice de paiement global de Graydon, **les paiements font l'objet d'une pondération d'autant plus négative qu'ils ont été effectués tardivement**. L'évolution de ce score est présentée dans le premier **graphique** ci-dessous.

Fédéral

L'indice des paiements fédéral s'élevait à **101,6** pour le deuxième trimestre. Ce chiffre est inférieur à celui des 2 trimestres précédents, qui avaient connu un fort rétablissement, mais indique quand même encore le maintien d'une amélioration par rapport aux années précédentes.

Malgré le recul subi au cours du trimestre écoulé, les indices des paiements régionaux se sont améliorés dans les 3 régions par rapport aux années précédentes. Les indices flamand, wallon et fédéral étaient encore l'année dernière inférieurs à 100. L'indice bruxellois se situait juste au-dessus.

Pour la Flandre, il est actuellement de 101,94, Bruxelles fait mieux avec 102,82, mais dans la Région wallonne l'amélioration de l'indice est un peu moins prononcée que dans les deux autres régions. Toutefois, on constate une amélioration sensible des paiements par rapport à l'année dernière, et surtout par rapport à la situation d'il y a 2 ans.



Les pages suivantes présentent de manière plus détaillée les résultats régionaux et provinciaux.

Flandre



La Flandre a terminé l'année 2013 de manière positive : 67,1 % des paiements enregistrés ont été effectués selon les dispositions convenues, et 15 % d'entre eux ont connu un léger retard. Le même schéma s'est répété au premier trimestre 2014, et le second trimestre est retombé un peu en dessous avec 66,6 % de paiements effectués dans les délais. 15,3 % des paiements ont été effectués avec un retard allant jusqu'à 30 jours, 5,5 % jusqu'à 60 jours, et 2,2 % jusqu'à 90 jours. Les défauts de paiement (> 90 jours) s'élèvent actuellement à 10,36 %, soit 1 facture sur 9,65.

Wallonie



On constate en Wallonie, depuis déjà un certain temps, une évolution favorable de l'indice des paiements, grâce à des améliorations survenues sur le terrain des défauts de paiement, mais celles-ci sont toutefois moins prononcées que dans les autres régions. Pour le premier semestre 2014, on constate à nouveau une petite baisse jusqu'à environ 60 % des paiements effectués dans les délais convenus. Si l'on opère une comparaison sur la longue durée, il s'agit d'une valeur parfaitement normale pour cette région dans laquelle les entreprises mettent plus longtemps pour effectuer leurs paiements que dans les deux autres régions.

La part des paiements présentant un léger dépassement allant jusqu'à 30 jours maximum s'élève actuellement à 18 %. Le nombre de défauts de paiement véritables (plus de 90 jours après la date d'échéance) diminue toutefois de manière spectaculaire. Alors qu'au cours des années précédentes, en pleine crise, nous constatons encore des valeurs se situant entre 15 et 17 %, nous percevons actuellement une amélioration systématique avec 10,1 % de défauts de paiement, soit une facture sur 9,9, ce qui est comparable à la situation flamande.

Région Bruxelles-Capitale



Dans la région Bruxelles-Capitale, il n'y a eu que très peu de mouvements de l'indice des paiements au cours des 2 premiers trimestres de l'année 2013. Au cours du troisième trimestre, la part des paiements correctement effectués a fortement progressé pour passer de 65,8 % à 67,1 %, et pour terminer au cours du quatrième trimestre à 66,1 %.

Après le premier semestre, nous constatons que 65,45 % des paiements ont été effectués dans les délais convenus, 18,45 % avec moins de 30 jours de retard, 3,85 % avec de 31 à 60 jours de retard, alors que les paiements effectués avec de 60 à 90 jours de retard ont augmenté pour passer à 5,12 %.

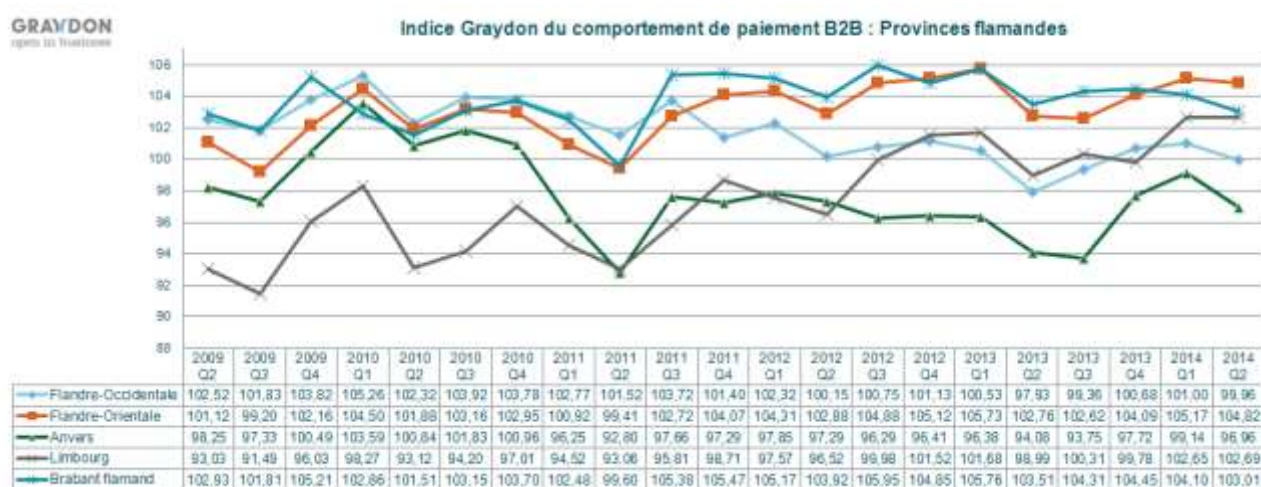
Le nombre de défauts de paiement à Bruxelles s'élevait au cours du premier trimestre à « seulement » 6,60 %, soit une facture sur 15. Ainsi, Bruxelles a atteint le meilleur résultat des 3 régions, et a même renoué avec les résultats qui étaient les siens avant le déclenchement de la crise en 2009. Cette situation n'a pas pu être maintenue au cours du trimestre suivant.

Actuellement, la part des défauts de paiement s'élève à 7,14 %, soit 1 facture sur 14. Cela est de loin le meilleur résultat des 3 régions et peut-être s'expliquer par la présence de grandes entreprises et administrations qui – à quelques exceptions près – peuvent plus facilement respecter les délais de paiement prévus.

Provinces flamandes

Au cours du premier trimestre 2014, les paiements enregistrés présentaient des résultats bien meilleurs dans toutes les provinces, tant au regard des 3 derniers mois de l'année 2013 qu'au regard des résultats affichés il y a un an. Au cours du deuxième trimestre, les indices ont presque partout baissé. L'indice pour la Flandre s'élève actuellement à 101,94.

La province d'Anvers reste en retard avec un indice de 96,96. Les provinces présentant les indices les plus élevés restent la Flandre-Orientale (104,82) et le Brabant flamand (103,01). Le Limbourg (102,69) et la Flandre-Occidentale (99,96) se situent autour de la moyenne flamande.



Suivent ci-dessous les paiements enregistrés pour les différentes provinces flamandes, avec à chaque fois l'indication du nombre de paiements effectués correctement, du nombre de retards de paiement, et du nombre de défauts de paiement (plus de 90 jours après la date d'échéance).



Dans les délais convenus : 62,26%

Paiement après échéance : 37,74%

Défaut de paiement : 1 facture sur 7

GRAYDON
open in business

Évolution du comportement de paiement B2B dans la province de Flandre-Occidentale



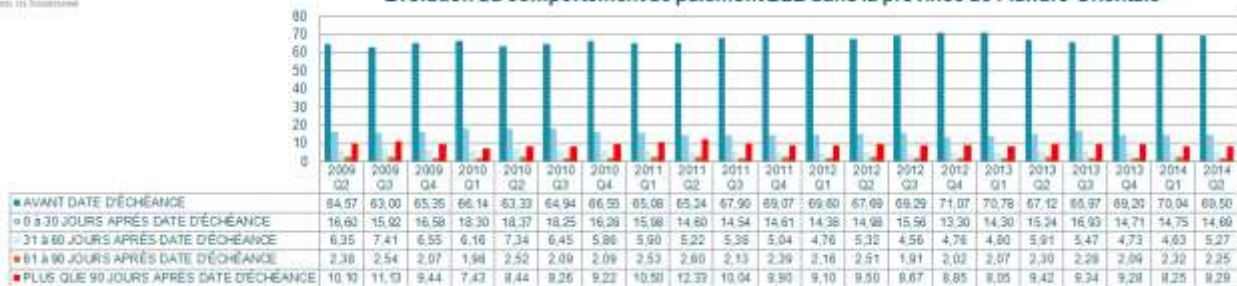
Dans les délais convenus : 62,58%

Paiement après échéance : 37,42%

Défaut de paiement : 1 facture sur 9,6

GRAYDON
open in business

Évolution du comportement de paiement B2B dans la province de Flandre-Orientale



Dans les délais convenus : 69,50%

Paiement après échéance : 30,50%

Défaut de paiement : 1 facture sur 12

GRAYDON
open in business

Évolution du comportement de paiement B2B dans la province du Limbourg



Dans les délais convenus : 68,46%

Paiement après échéance : 31,54%

Défaut de paiement : 1 facture sur 9,2

Évolution du comportement de paiement B2B dans la province du Brabant flamand



Dans les délais convenus : 68,19%

Paiement après échéance : 31,81%

Défaut de paiement : 1 facture sur 10

Provinces wallonnes

Nous constatons également dans les provinces wallonnes l'apparition de différences marquées. En ce qui concerne l'indice de paiement, la province du Brabant wallon affiche un retard certain par rapport aux autres provinces wallonnes. L'indice de paiement s'élève à peine à 89,92 en raison d'une proportion importante de défauts de paiement.

Les entreprises dont le siège se situe dans la province de Namur peuvent être considérées au cours du dernier trimestre 2013 comme les meilleurs payeurs, étant les seules ayant un indice supérieur à 100, succédant ainsi aux entreprises de la province de Luxembourg.

Les paiements de la province de Liège (97,2) et de la province du Hainaut (96,98) se situent un peu en dessous de la moyenne wallonne, qui est de 97,9.

Indice Graydon du comportement de paiement B2B : Provinces wallonnes



GRAYDON
open in business

Évolution du comportement de paiement B2B dans la province du Brabant wallon



Dans les délais convenus : 57,24%

Paiement après échéance : 42,76%

Défaut de paiement : 1 facture sur 5

GRAYDON
open in business

Évolution du comportement de paiement B2B dans la province du Hainaut



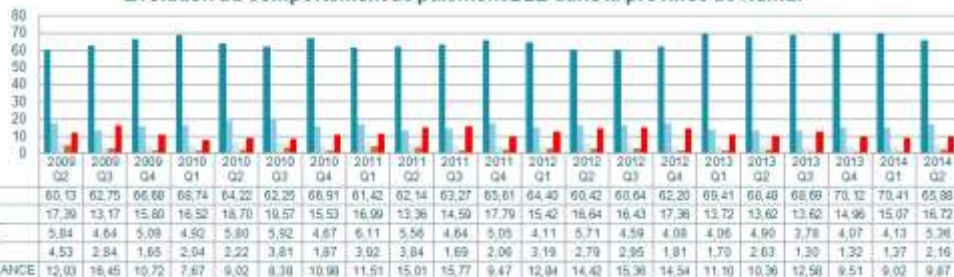
Dans les délais convenus : 58,04%

Paiement après échéance : 41,96%

Défaut de paiement : 1 facture sur 9,5

GRAYDON
open in business

Évolution du comportement de paiement B2B dans la province de Namur



Dans les délais convenus : 65,88%

Paiement après échéance : 34,12%

Défaut de paiement : 1 facture sur 10,1

GRAYDON
Agent de Facturation

Évolution du comportement de paiement B2B dans la province de Liège



Dans les délais convenus : 59,27%

Paiement après échéance : 40,73%

Défaut de paiement : 1 facture sur 9,8

GRAYDON
Agent de Facturation

Évolution du comportement de paiement B2B dans la province de Luxembourg



Dans les délais convenus : 64,4%

Paiement après échéance : 35,6%

Défaut de paiement : 1 facture sur 9,3

Tableau récapitulatif régional

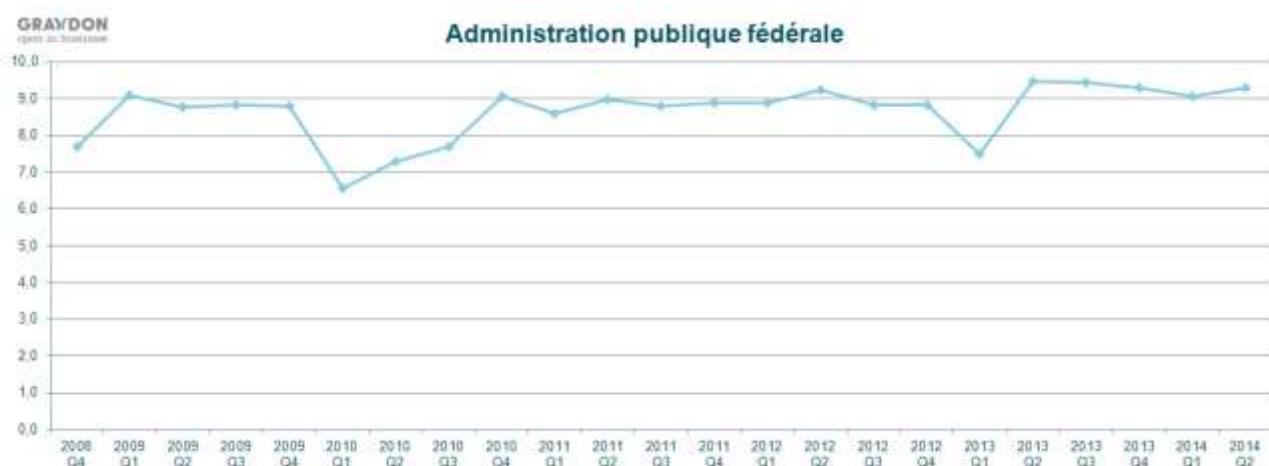
Nous récapitulons ci-dessous les principales constatations relatives aux indices de paiements régionaux. Nous comparons également le deuxième trimestre écoulé avec le trimestre précédent et avec le même trimestre de l'année précédente. Par rapport au trimestre précédent, les paiements ont été effectués avec un peu plus de difficultés, mais il s'agit d'un mouvement cyclique qui a déjà été observé lors de deuxièmes trimestres. C'est pourquoi il est intéressant de comparer cette même période d'année en année. Cette comparaison fait apparaître une amélioration générale des indices de paiement dans toutes les régions et dans la plupart des provinces.

Ne sont considérés comme des paiements effectués dans les délais que les paiements qui sont intervenus conformément à ce qui avait été convenu. Il convient de remarquer à cet égard, qu'en pratique, un retard de paiement d'un maximum de 30 jours après échéance est encore considéré comme acceptable.

Comportement de paiement Q2 2014	Q2 2014	% à temps	% retard	Défaut de paiement (>90 jours)	1 facture sur ...	Q1 2014	Diff. Q1 2014	Q2 2013	Diff. Q2 2013
Flandre-Occidentale	99,96	62,58%	37,42%	10,37%	3,0	101,00	↓ -1,04	97,93	↑ 2,03
Flandre-Orientale	104,82	89,50%	30,50%	8,29%	12,1	105,17	↓ -0,35	102,76	↑ 2,06
Anvers	96,96	62,26%	37,74%	14,33%	7,0	99,14	↓ -2,18	94,08	↑ 2,88
Limbourg	102,69	68,46%	31,54%	10,64%	9,2	102,65	↑ 0,04	98,99	↑ 3,70
Brabant flamand	103,01	66,19%	31,81%	9,95%	10,1	104,10	↓ -1,09	103,51	↓ -0,50
Brabant wallon	89,92	57,24%	42,76%	20,01%	5,0	91,79	↓ -1,86	88,50	↑ 1,42
Hainaut	96,98	58,04%	41,96%	10,58%	9,4	95,97	↑ 1,01	90,33	↑ 6,66
Namur	102,22	65,88%	34,12%	9,87%	10,1	105,45	↓ -3,23	102,35	↓ -0,13
Liège	97,20	59,27%	40,73%	10,22%	9,8	98,55	↓ -1,35	97,39	↓ -0,19
Luxembourg	98,54	64,40%	35,60%	10,73%	9,3	102,78	↓ -4,25	105,12	↓ -6,59
Région flamande	101,94	66,62%	33,38%	10,38%	9,7	102,82	↓ -0,88	99,85	↑ 2,09
Région Bruxelles Capitale	102,82	85,45%	34,55%	7,14%	14,0	104,58	↓ -1,76	100,66	↑ 2,16
Région wallonne	97,90	59,79%	40,21%	10,11%	9,9	99,09	↓ -1,19	96,99	↑ 0,92
Fédéral	101,67	64,84%	35,16%	8,87%	11,3	102,83	↓ -1,16	99,40	↑ 2,26

Tendances relatives aux administrations publiques fédérales et régionales, et aux villes-centres

Autorités fédérales



Les autorités fédérales apparaissent de plus en plus comme des entités qui respectent leurs obligations en matière de paiement. Au cours du premier trimestre de l'année 2014, les autorités fédérales atteignent un niveau élevé : 90 % des factures qui leur ont été adressées ont été payées dans les délais, les autres ayant été payées avec un retard léger et acceptable. À peine 2 % des factures qui nous ont été signalées ont été payées avec plus de 90 jours de retard par rapport à la date d'échéance.

Si les autorités fédérales parviennent à se conformer à la lettre et à l'esprit de la nouvelle loi sur les paiements B2B, qui a été publiée au Moniteur Belge du 10 décembre 2013, et si elles interprètent de manière minimaliste les exceptions prévues pour les autorités publiques en ce qui concerne les marchés publics de grande ampleur, cela entraînera un afflux important de liquidités dans l'économie belge.



Si nous observons séparément chacun des services publics fédéraux (les SPF), nous constatons que la plupart des SPF ont obtenu d'excellents résultats au cours du premier trimestre 2014 comme du deuxième. La page suivante présente un aperçu de ces résultats.

GRAYDON open in business	2014: Trimestre 2				
	Paiements à terme (%)	Paiements après échéance			
		1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	90 jours
Chancellerie du Premier ministre	78	21	1	0	0
SPF Finances	77	16	2	3	2
SPF Intérieur	90	5	3	0	2
SPF Justice	71	14	5	1	9
SPF Sécurité sociale	88	10	1	1	0
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale	98	2	0	0	0
SPF Mobilité et Transports	94	2	2	2	0
Ministère de la Défense	78	15	1	2	4
SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie	93	6	1	0	0
SPF Technologie de l'Information et de la Communication	100	0	0	0	0
SPF Affaires étrangères	77	23	0	0	0

Plusieurs SPF ont obtenu un excellent résultat à partir d'un échantillon de factures que nous a transmises le secteur privé : le **SPF Emploi, Travail et Concertation sociale** a payé 98 % de ses factures dans les délais, le **SPF Mobilité et Transport** offre une image comparable avec 94 %, et le **SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie** a atteint un bon résultat avec 93 %.

Le **SPF Technologie de l'Information et de la Communication** a atteint à nouveau un résultat de 100 %, même s'il s'agit ici d'un échantillon très limité de quelques fournisseurs seulement.

Les **services du Premier ministre** ont payé dans les délais convenus 78 % des factures que leur ont adressées les entreprises belges. La plus grande partie du reste a été acquittée avec un léger retard.

88 % des factures adressées au **SPF Sécurité sociale** ont été payées dans les délais, 10 % avec un retard de 30 jours, 1 % dans les 60 jours, et 1 % dans un délai maximum de 90 jours après la date d'échéance.

Le **SPF Finances** a payé 77 % de ses factures dans les délais, 16 % avec un retard de 30 jours, 2 % dans un délai maximum de 60 jours, et 3 % dans les 90 jours. 2 % des factures n'avaient pas été payées plus de 90 jours après la date d'échéance.

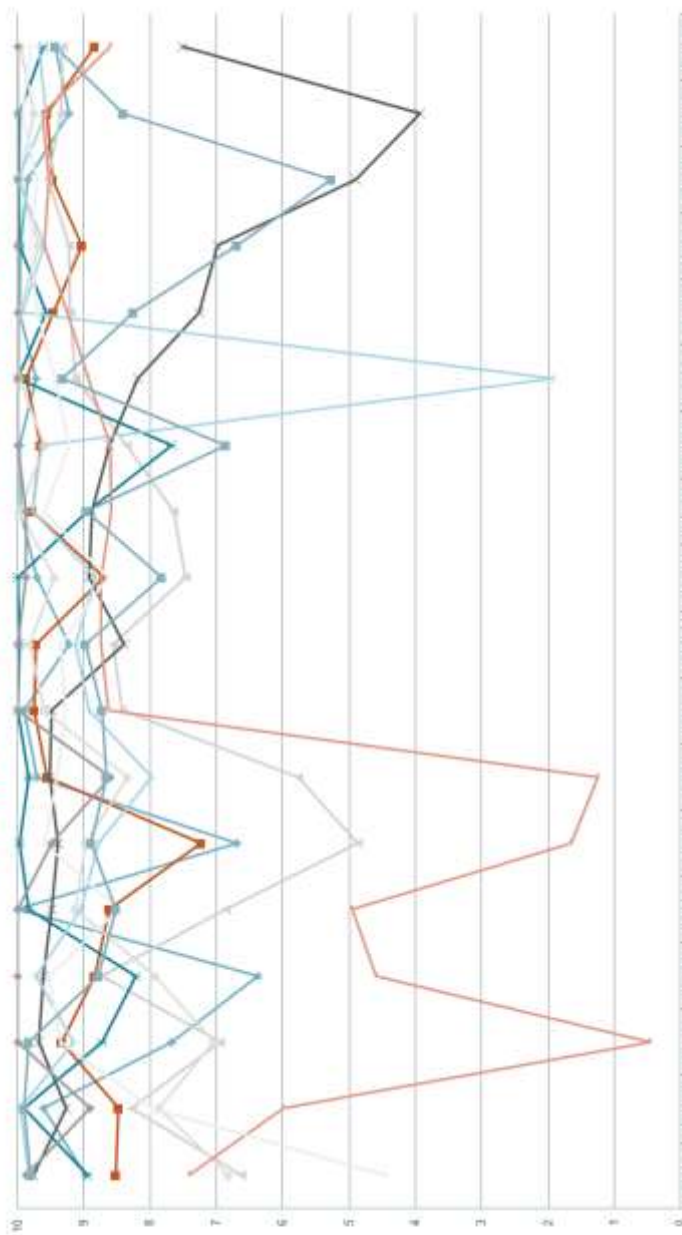
La **Défense** a payé dans les délais 78 % des factures adressées à ce SPF, 15 % avec un retard de 1 à 30 jours, 1 % dans un délai maximum de 60 jours, et 2 % jusqu'à 90 jours après la date d'échéance. Il a également été signalé que 4 % de ces factures étaient encore impayées plus de 90 jours après la date d'échéance.

Pour le **SPF Intérieur**, les chiffres sont de 90 % dans les délais, 5 % entre 1 et 30 jours après la date d'échéance, 3 % entre 31 et 60 jours, et enfin 2 % jusqu'à après 90 jours.

En ce qui concerne le **Ministère des Affaires étrangères**, la qualité des paiements a été significativement plus faible au cours des troisième et quatrième trimestres 2013 : seuls 31 % des factures adressées au ministère par les entreprises belges (sur la base d'un échantillon de 17 fournisseurs) ont été payées correctement. Au cours du dernier trimestre, ce sont à nouveau 77 % des factures qui ont été payées dans les délais, et 23 % dans les 30 jours suivant l'échéance. Cela permet un rétablissement visible du SPF.

Le **SPF Justice** a lui aussi commencé son redressement. 71 % des factures adressées à ce SPF ont été payées correctement, 14 % avec un retard de 1 à 30 jours, 5 % dans un délai allant de 31 à 60 jours, mais encore 9 % avec un retard de plus de 90 jours. C'est surtout cette dernière donnée qui est à l'origine du faible score de ce ministère.

EVOLUTION SCORE DE PAIEMENT DES SPF



	2010 Q1	2010 Q2	2010 Q3	2010 Q4	2011 Q1	2011 Q2	2011 Q3	2011 Q4	2012 Q1	2012 Q2	2012 Q3	2012 Q4	2013 Q1	2013 Q2	2013 Q3	2013 Q4	2014 Q1	2014 Q2
Chambre de Premier ministre	8.38	8.61	7.68	8.38	8.00	8.70	9.00	8.21	8.70	8.95	9.35	9.98	8.73	9.98	9.95	9.05	9.23	9.43
SPF Finances	8.31	8.48	8.24	8.84	8.81	7.24	8.55	8.75	8.73	8.70	8.78	9.63	9.68	9.48	9.03	9.48	9.55	8.84
SPF Industrie	6.63	6.29	6.94	6.73	6.86	4.88	5.78	6.43	6.56	7.40	7.65	8.35	9.13	9.21	9.23	9.54	9.35	9.33
SPF Justice	8.76	8.25	8.68	9.61	9.48	9.39	9.51	9.48	8.35	8.31	8.88	8.61	8.19	7.26	8.98	4.50	3.93	7.51
SPF Sécurité sociale	8.95	9.98	8.73	8.21	9.83	9.98	9.83	10.30	9.98	10.30	8.95	7.68	10.30	9.58	9.98	9.98	9.98	9.61
SPF Emploi, Travail et Conciliation sociale	8.93	7.88	7.64	7.93	9.13	8.98	8.34	8.60	8.81	9.45	9.98	9.68	8.98	9.98	9.98	9.98	9.75	9.95
SPF Santé et Transport	8.83	8.84	8.15	9.73	9.01	8.78	8.93	8.13	8.83	8.83	9.78	9.84	1.03	9.93	9.68	10.00	9.68	9.88
Ministère de la Défense	7.11	5.99	6.46	4.60	4.93	1.65	1.25	3.03	8.74	8.74	8.39	8.68	8.84	8.25	8.00	9.03	8.93	8.00
SPF Economie, PME, Classes moyennes et Énergie	4.46	7.98	8.35	8.48	8.48	9.40	9.28	8.35	8.64	8.60	8.21	8.43	9.70	8.88	9.78	9.93	9.93	9.90
SPF Technologie de l'Information et de la Communication	8.88	8.98	18.00	18.00	18.00	9.49	8.60	10.80	10.88	9.88	9.88	10.80	10.80	10.80	10.80	10.80	10.08	10.08
SPF Affaires étrangères	9.90	9.98	9.83	8.78	8.51	8.88	8.66	8.73	8.88	7.83	8.96	6.86	8.23	8.25	6.70	5.28	8.41	9.43

Autorités régionales

En ce qui concerne les autorités régionales, le nombre de factures en retard de paiement rapportées au titre des derniers trimestres a augmenté. Pour ce qui est de l'administration flamande, on constate surtout une augmentation de la part des factures non payées plus de 90 jours après la date d'échéance. L'échantillon pris ici en compte contient 166 fournisseurs.

GRAYDON
open in business

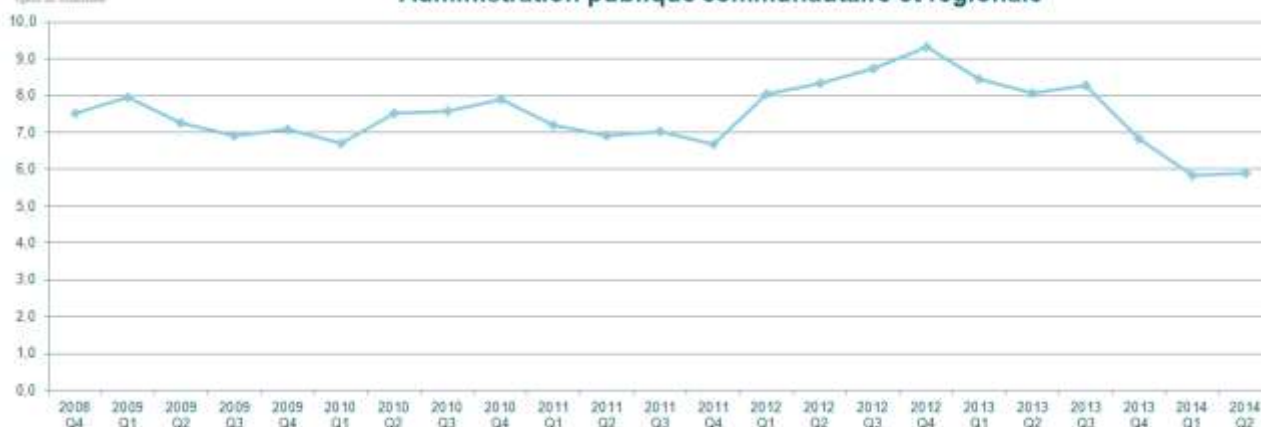
Administration publique communautaire et régionale



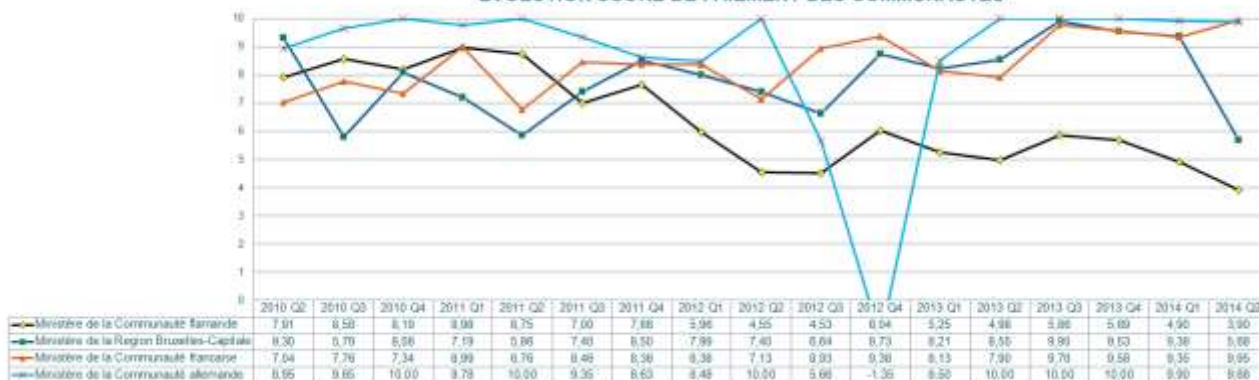
	2009 Q2	2009 Q3	2009 Q4	2010 Q1	2010 Q2	2010 Q3	2010 Q4	2011 Q1	2011 Q2	2011 Q3	2011 Q4	2012 Q1	2012 Q2	2012 Q3	2012 Q4	2013 Q1	2013 Q2	2013 Q3	2013 Q4	2014 Q1	2014 Q2
■ AVANT DATE D'ÉCHÉANCE	67	71	66	66	69	71	68	66	71	65	60	75	77	76	86	66	75	78	71	63	66
■ 0 à 30 JOURS APRÈS DATE D'ÉCHÉANCE	15	8	16	14	12	12	16	15	9	16	19	12	13	17	8	21	9	13	11	13	10
■ 31 à 90 JOURS APRÈS DATE D'ÉCHÉANCE	6	6	5	4	7	7	7	7	6	6	6	4	3	3	4	9	7	2	4	5	4
■ PLUS QUE 90 JOURS APRÈS DATE D'ÉCHÉANCE	3	2	3	4	5	2	4	3	2	3	4	3	2	1	1	2	4	1	1	2	3
	9	12	10	12	7	8	5	9	12	10	11	6	5	3	1	2	3	6	13	17	17

GRAYDON
open in business

Administration publique communautaire et régionale



EVOLUTION SCORE DE PAIEMENT DES COMMUNAUTES

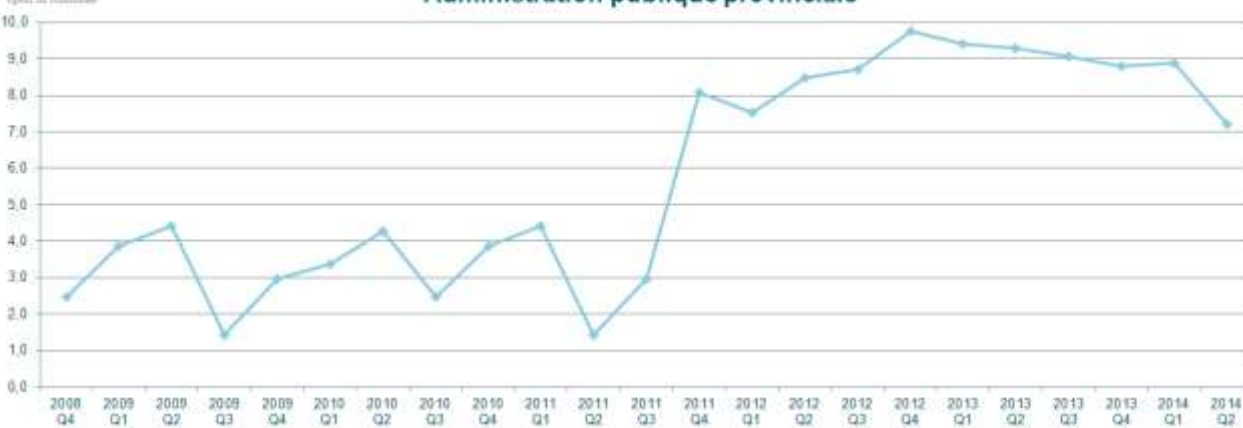


Autorités provinciales

Administration publique provinciale



Administration publique provinciale



Autorités municipales

GRAYDON
open in business

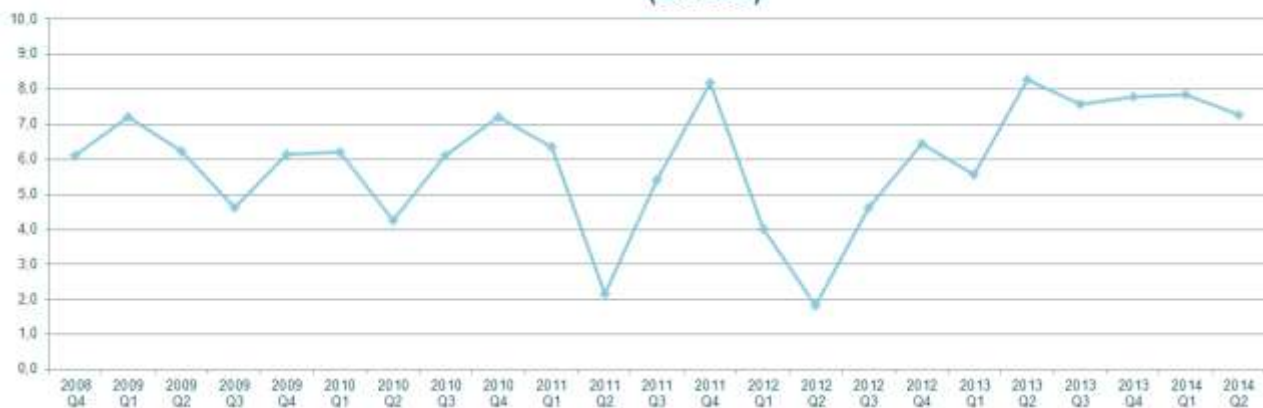
Administration publique communale, sauf Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)



	2009 Q2	2009 Q3	2009 Q4	2010 Q1	2010 Q2	2010 Q3	2010 Q4	2011 Q1	2011 Q2	2011 Q3	2011 Q4	2012 Q1	2012 Q2	2012 Q3	2012 Q4	2013 Q1	2013 Q2	2013 Q3	2013 Q4	2014 Q1	2014 Q2
■ AVANT DATE D'ÉCHÉANCE	57	56	67	55	44	63	68	59	46	65	72	48	40	61	61	59	71	69	67	68	66
■ 0 à 30 JOURS APRÈS DATE D'ÉCHÉANCE	18	12	11	22	19	13	16	17	10	10	14	12	11	10	17	14	16	13	18	14	14
■ 31 à 60 JOURS APRÈS DATE D'ÉCHÉANCE	9	5	4	6	11	6	4	9	5	3	6	11	9	3	7	5	7	7	6	9	7
■ PLUS QUE 90 JOURS APRÈS DATE D'ÉCHÉANCE	13	22	16	13	21	15	10	13	35	20	4	23	35	24	13	17	4	7	6	5	8

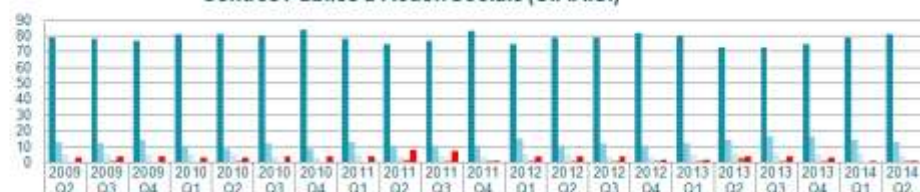
GRAYDON
open in business

Administration publique communale, sauf Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)

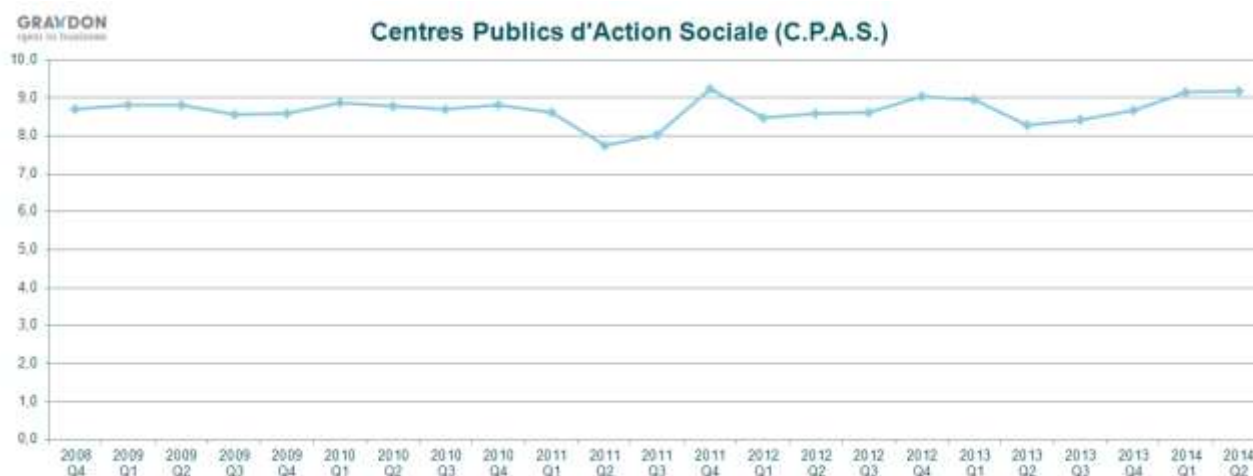


GRAYDON
open in business

Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)



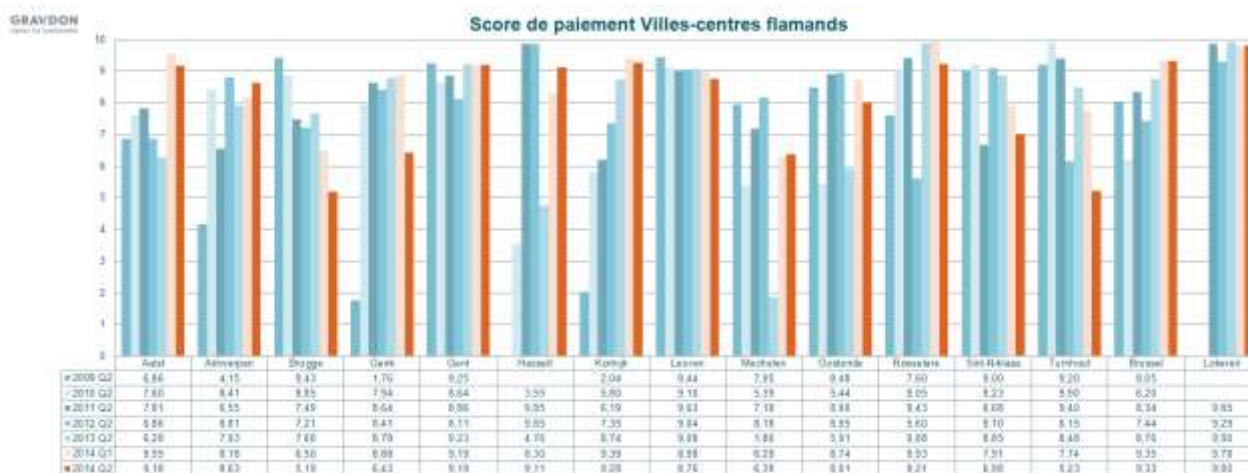
	2009 Q2	2009 Q3	2009 Q4	2010 Q1	2010 Q2	2010 Q3	2010 Q4	2011 Q1	2011 Q2	2011 Q3	2011 Q4	2012 Q1	2012 Q2	2012 Q3	2012 Q4	2013 Q1	2013 Q2	2013 Q3	2013 Q4	2014 Q1	2014 Q2
■ AVANT DATE D'ÉCHÉANCE	79	78	77	81	81	80	84	78	75	77	83	75	79	79	82	80	73	73	75	79	81
■ 0 à 30 JOURS APRÈS DATE D'ÉCHÉANCE	13	12	14	11	9	12	9	13	11	11	11	15	11	12	11	12	14	16	16	14	13
■ 31 à 60 JOURS APRÈS DATE D'ÉCHÉANCE	5	5	5	5	6	4	3	5	4	4	4	5	5	4	4	5	6	6	5	6	4
■ 61 à 90 JOURS APRÈS DATE D'ÉCHÉANCE	0	1	0	0	1	0	0	0	2	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	0	1
■ PLUS QUE 90 JOURS APRÈS DATE D'ÉCHÉANCE	3	4	4	3	3	4	4	4	8	7	1	4	4	4	2	2	4	4	3	1	1



Villes-centres flamands

Depuis le début de nos études, commencées à un moment où les entreprises belges signalaient de graves manquements, le comportement des villes-centres flamandes en matière de paiement a évolué de manière favorable. Dans certains cas, les villes concernées ont effectivement commencé à mieux payer, et dans certains autres cas, elles ont travaillé activement à l'élimination des malentendus relatifs aux accords en matière de paiement entre le client (les villes) et le fournisseur. Les chiffres du quatrième trimestre 2011 ont montré pour presque toutes les villes-centres des pratiques de paiement plus uniformes et surtout plus acceptables, certaines allant même jusqu'à l'excellence.

À Bruges et à Turnhout, le score était plus faible qu'habituellement, mais de manière générale les administrations des villes-centres ont atteint de bons scores au cours du deuxième trimestre 2014.



Analyse sectorielle des comportements en matière de paiement

Pour rendre compte de l'évolution des paiements par secteur, nous répartissons les expériences en matière de paiement entre différentes **catégories temporelles avant ou après la date d'échéance**. Le **graphique « comportement en matière de paiement dans le secteur »** présente les pourcentages de factures payées par catégorie temporelle (par exemple : entre 31 et 60 jours).

Celles-ci sont ensuite transposées dans un **score de secteur** qui va de 0 à 10. Le score le plus élevé (10) s'applique à une moralité des paiements parfaite au sein du secteur, alors que le score 0 est le signe d'une éthique désastreuse en matière de paiements. Comme dans l'indice de paiement global de Graydon, **les paiements font l'objet d'une pondération d'autant plus négative qu'ils ont été effectués tardivement**. L'évolution de ce score est présentée dans le premier **graphique « Score de la moralité de paiement dans le secteur »**

En ce qui concerne les autorités publiques, nous avons appliqué la même approche par unité partielle étudiée.

Relevé total des scores de paiement par secteur (selon la NACE-2)

Secteurs NACE-2		T2 2013	T1 2014	T2 2014	Nombre d'entreprises actives
7	Extraction de minerai métallique	7,96	9,80	9,90	7
9	Services de soutien aux activités extractives	9,75	9,06	9,60	64
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	8,83	8,41	9,60	2673
12	Fabrication de produits à base de tabac	8,86	9,15	9,55	32
19	Cokéfaction et raffinage	9,36	9,54	9,44	55
45	Commerce de gros et de détail et réparation d'automobiles et de motocycles	9,26	9,39	9,41	25481
21	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et préparations pharmaceutiques	8,73	9,39	9,36	280
99	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	9,75	9,90	9,33	330
17	Industrie du papier et du carton	9,38	9,48	9,29	376

Secteurs NACE-2		T2 2013	T1 2014	T2 2014	Nombre d'entreprises actives
75	Services vétérinaires	8,99	9,06	9,26	4391
20	Fabrication de produits chimiques	9,00	8,83	9,16	875
24	Métallurgie	9,16	9,29	9,16	643
30	Fabrication d'autres équipements de transport	9,16	9,15	9,16	274
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	9,06	9,14	9,16	102189
87	Activités médico-sociales avec hébergement	8,70	8,61	9,15	2041
29	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	9,09	9,14	9,14	427
65	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	9,06	9,43	9,13	594
10	Industries alimentaires	8,95	9,04	9,11	7724
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	8,96	9,19	9,11	1001
61	Télécommunications	9,19	9,19	9,09	5602
98	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	8,75	9,93	9,08	8
8	Autres industries extractives	9,14	8,46	9,06	293
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	9,06	9,06	9,06	842
51	Transports aériens	7,79	7,93	9,06	450
15	Industrie du cuir et de la chaussure	9,14	9,04	9,05	236
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	8,71	9,24	9,05	818
84	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	8,49	9,04	9,05	2055
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	8,80	8,78	8,99	24065
72	Recherche-développement scientifique	8,83	9,08	8,99	1436
46	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	8,78	8,99	8,94	71073
94	Activités des organisations associatives	7,20	9,11	8,94	7896
27	Fabrication d'équipements électriques	9,11	9,06	8,90	969
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets	8,34	8,96	8,89	114
88	Activités médico-sociales sans hébergement	9,04	8,99	8,88	4240
77	Activités de location et location-bail	8,93	8,84	8,86	6435
11	Fabrication de boissons	8,73	8,69	8,85	534
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	8,46	8,29	8,81	721
28	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	8,83	8,89	8,80	2044
38	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	8,88	8,90	8,80	1124
78	Activités liées à l'emploi	8,59	8,99	8,80	2358
14	Industrie de l'habillement	8,75	8,90	8,71	1804
37	Collecte et traitement des eaux usées	8,88	8,84	8,68	306
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	8,83	9,11	8,68	4979

Secteurs NACE-2		T2 2013	T1 2014	T2 2014	Nombre d'entreprises actives
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	8,36	8,70	8,68	17454
86	Activités pour la santé humaine	8,40	8,64	8,66	17616
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	8,09	8,78	8,64	572
32	Autres industries manufacturières	8,55	8,74	8,61	4249
80	Enquêtes et sécurité	6,59	8,13	8,59	1305
82	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	7,38	8,48	8,59	19161
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	8,70	8,78	8,58	8506
13	Fabrication de textiles	8,31	8,95	8,55	1725
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	8,49	8,75	8,55	2773
58	Édition	8,63	8,68	8,55	2926
63	Services d'information	7,86	8,23	8,55	5877
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	8,48	8,60	8,54	2027
2	Sylviculture et exploitation forestière	7,95	8,50	8,51	2862
53	Activités de poste et de courrier	8,33	8,30	8,49	3279
81	Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysager	8,39	8,58	8,48	22833
85	Enseignement	8,48	8,48	8,41	15444
36	Captage, traitement et distribution d'eau	8,49	8,06	8,40	152
70	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	8,20	8,48	8,40	52178
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	8,20	8,60	8,40	5227
50	Transports par eau	8,26	8,81	8,39	1499
49	Transports terrestres et transport par conduites	8,16	8,35	8,35	12276
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	8,25	8,33	8,28	14126
96	Autres services personnels	8,33	8,38	8,25	47326
73	Publicité et études de marché	8,38	8,48	8,21	14268
43	Travaux de construction spécialisés	8,14	8,43	8,16	89667
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	8,38	8,33	8,13	6341
31	Fabrication de meubles	8,21	8,23	8,06	2738
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle	7,20	7,81	8,05	15270
59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale	7,73	8,28	8,04	4446
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	7,98	7,64	8,00	2853
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	7,11	7,58	7,95	15415
55	Hébergement	8,08	7,98	7,80	4739
97	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	6,71	8,29	7,80	2875
41	Construction de bâtiments ; promotion immobilière	7,89	8,09	7,74	23348
71	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	7,94	7,88	7,71	30799

Secteurs NACE-2		T2 2013	T1 2014	T2 2014	Nombre d'entreprises actives
1	Culture et production animale, chasse et services annexes	7,36	7,66	7,39	49784
3	Pêche et aquaculture	4,68	6,80	7,39	267
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,46	7,64	7,31	16039
69	Activités juridiques et comptables	7,63	7,33	7,28	25073
60	Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision	8,24	8,51	7,14	467
68	Activités immobilières	7,06	7,53	6,99	37600
42	Génie civil	8,24	7,08	6,91	4475
56	Restauration	6,19	6,14	6,26	53811

Secteurs affichant un faible score (selon la NACE-5)

Nous examinons ici des secteurs ayant un score de paiement inférieur à 5 sur 10

Secteurs NACE-5		T2 2013	T1 2014	T2 2014	Nombre d'entreprises actives
59203	Édition musicale	4,8	6,4	4,9	525
93121	Activités des clubs de football	4,2	4,0	4,9	1537
47529	Commerce de détail d'autres matériaux de construction en magasin spécialisé	7,2	7,3	4,8	118
13940	Fabrication de ficelles, de cordes et de filets	7,9	7,1	4,8	25
56309	Autres débits de boissons	5,1	4,6	4,8	380
46493	Commerce de gros d'articles en papier et carton	9,0	4,6	4,7	74
35210	Production de combustibles gazeux	7,3	4,2	4,5	14
85109	Enseignement maternel n.c.a.	4,9	4,9	4,3	292
42220	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	8,5	4,6	4,3	845
58120	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses	10,0	7,6	4,3	6
69203	Activités des réviseurs d'entreprises	5,7	4,4	4,3	909
38321	Tri de matériaux récupérables	5,5	4,1	4,1	32
60100	Diffusion de programmes radio	5,4	6,0	4,0	378
56301	Cafés et bars	3,7	3,6	3,7	18351
85599	Autres formes d'enseignement	7,8	6,1	3,4	4949
46432	Commerce de gros de supports enregistrés d'images et de sons	1,6	4,1	3,2	35
46232	Commerce de gros d'animaux vivants, sauf bétail	0,4	0,8	3,1	306
42911	Travaux de dragage	7,3	3,0	2,6	172
74901	Activités des agents et représentants d'artistes, de sportifs et d'autres personnalités publiques	3,5	4,3	2,4	432
32121	Travail du diamant	9,2	1,9	2,2	268
46424	Commerce de gros d'accessoires du vêtement	4,8	4,5	2,1	125

77340	Location et location bail de matériels de transport par eau	8,4	2,0	1,2	110
93126	Activités de clubs de sports nautiques	1,3	1,5	1,1	97
26600	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	1,3	0,8	0,5	21

Annexe 1 : Graphiques sectoriels

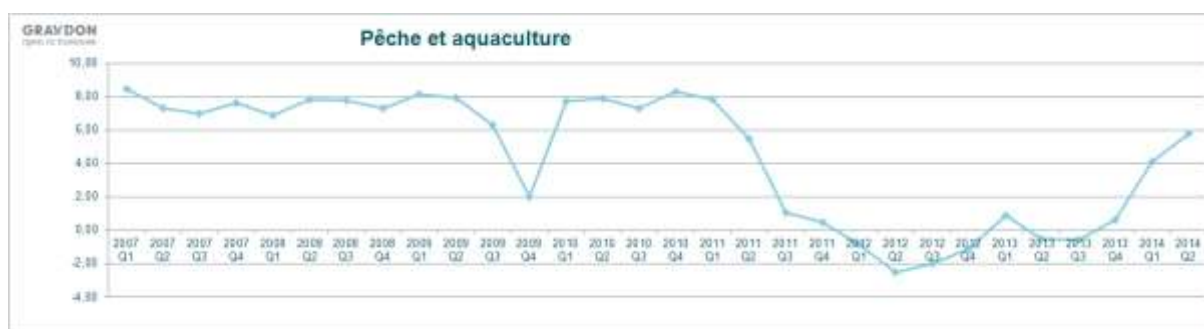
NACE 01 : Culture et production animale, chasse et services annexes



NACE 02 : Sylviculture et exploitation forestière



NACE 03 : Pêche et aquaculture



La NACE 04 n'est pas utilisée, les NACE 05 et NACE 07 concernent des secteurs comprenant un nombre très réduit d'entreprises pour lesquelles les données disponibles relatives aux paiements sont insuffisantes pour procéder à une analyse.

NACE 08 : Autres industries extractives



NACE 09 : Services de soutien aux activités extractives



NACE 10 : Industries alimentaires



NACE 11 : Fabrication de boissons



NACE 12 : Fabrication de produits à base de tabac



NACE 13 : Fabrication de textiles



NACE 14 : Industrie de l'habillement



NACE 15 : Industrie du cuir et de la chaussure



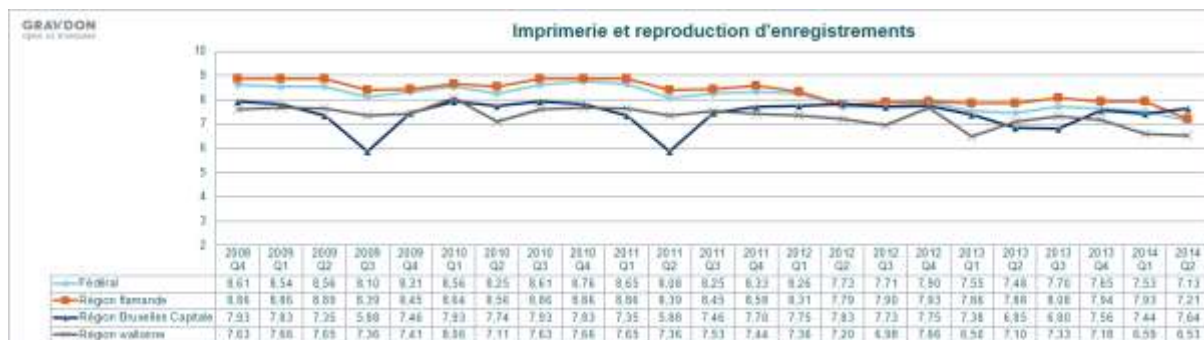
NACE 16 : Industries du bois



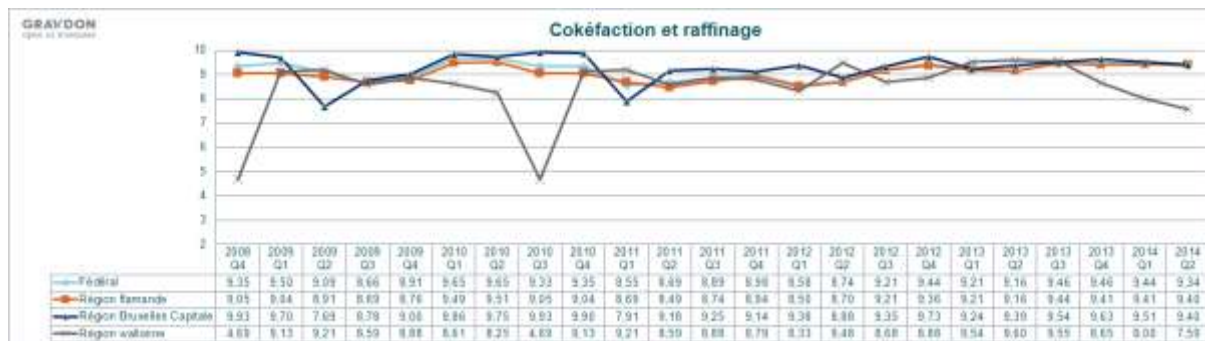
NACE 17 : Industrie du papier et du carton



NACE 18 : Imprimerie et reproduction d'enregistrements



NACE 19 : Cokéfaction et raffinage



NACE 20 : Fabrication de produits chimiques



NACE 21 : Fabrication de produits pharmaceutiques de base et préparations pharmaceutiques



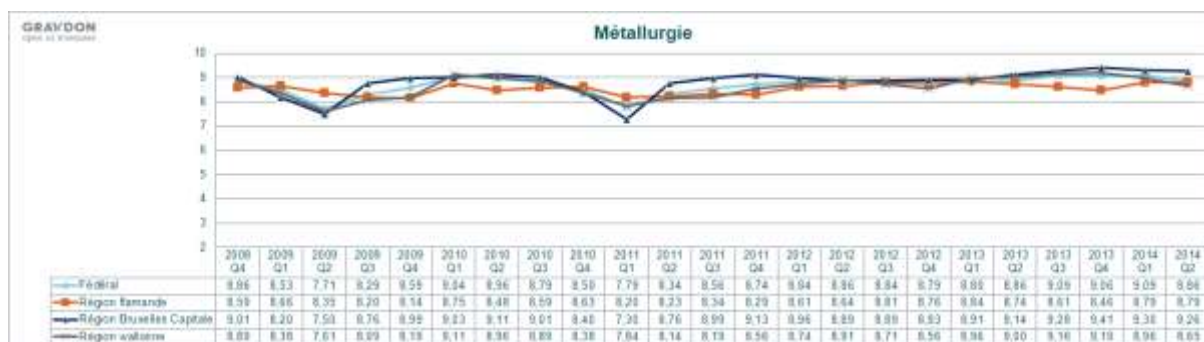
NACE 22 : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique



NACE 23 : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques



NACE 24 : Métallurgie



NACE 25 : Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements



NACE 26 : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques



NACE 27 : Fabrication d'équipements électriques



NACE 28 : Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.



NACE 29 : Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques



NACE 30 : Fabrication d'autres équipements de transport



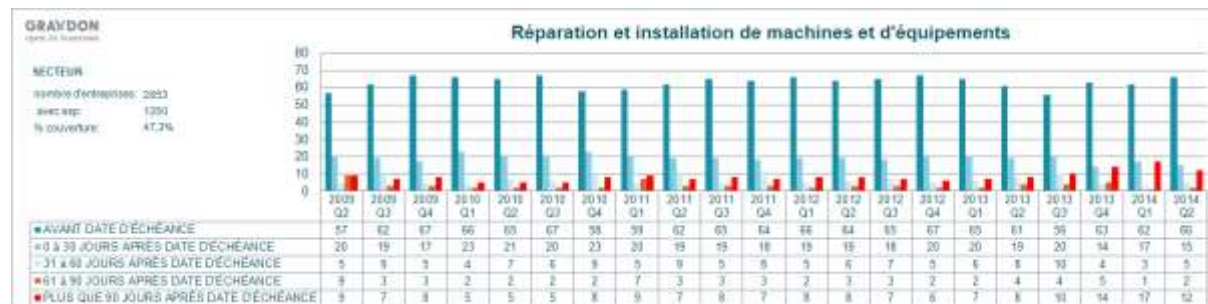
NACE 31 : Fabrication de meubles



NACE 32 : Autres industries manufacturières

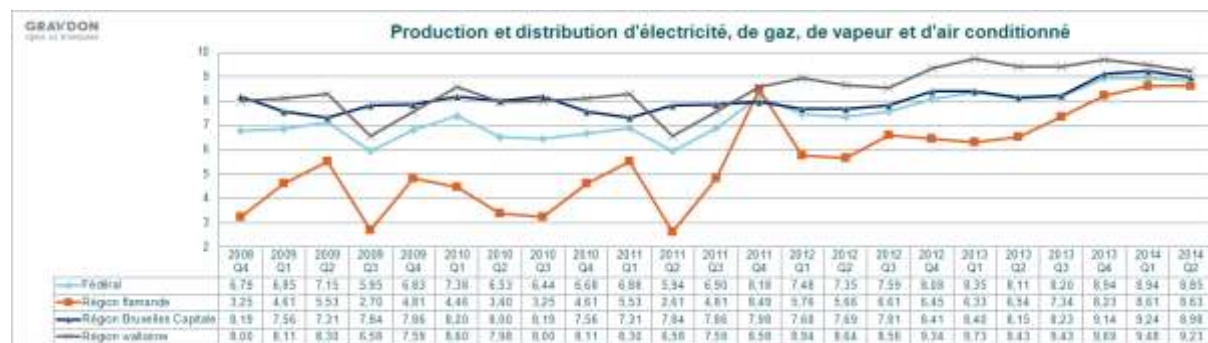
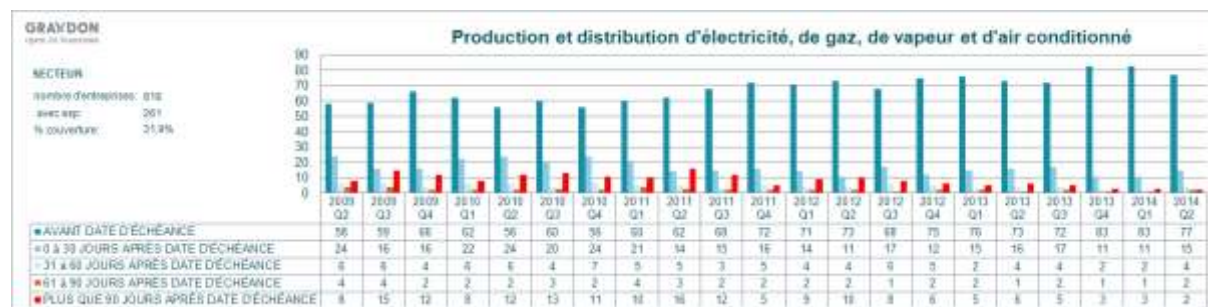


NACE 33 : Réparation et installation de machines et d'équipements

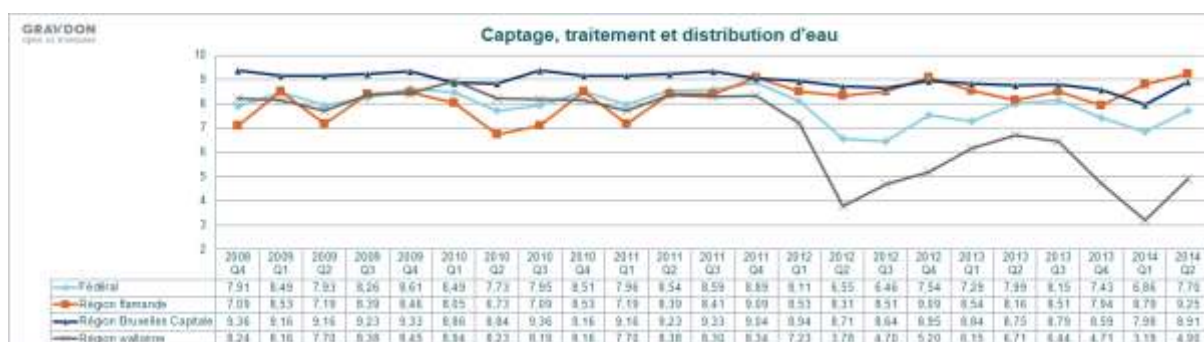
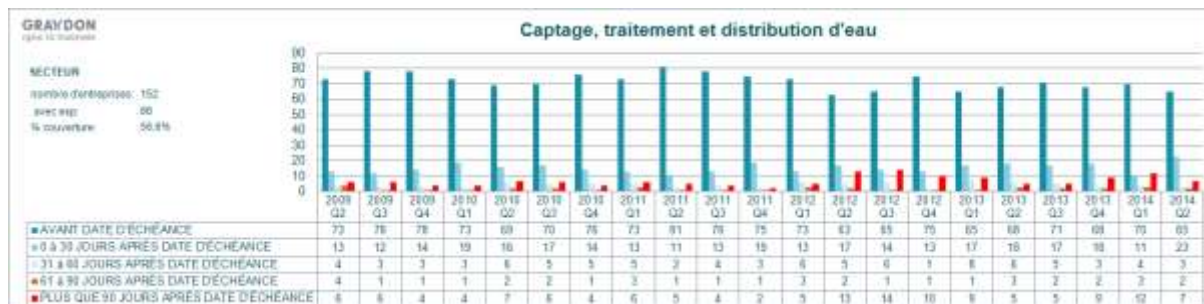


NACE 34 : non utilisée

NACE 35 : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné



NACE 36 : Captage, traitement et distribution d'eau



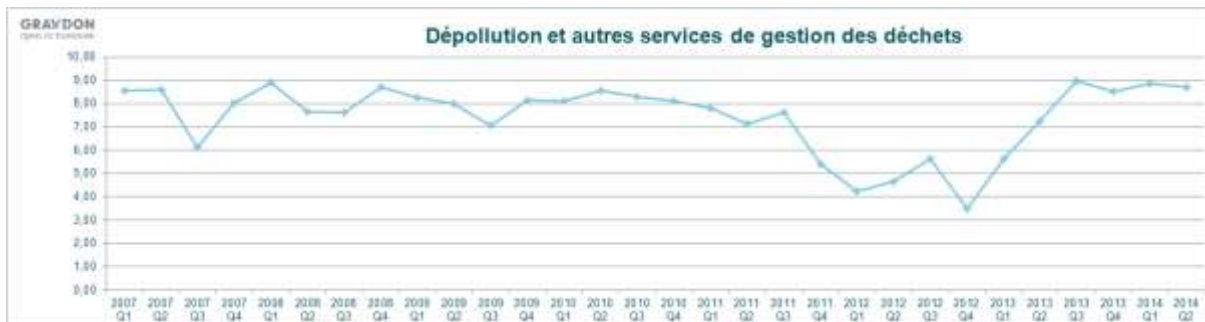
NACE 37 : Collecte et traitement des eaux usées



NACE 38 : Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération

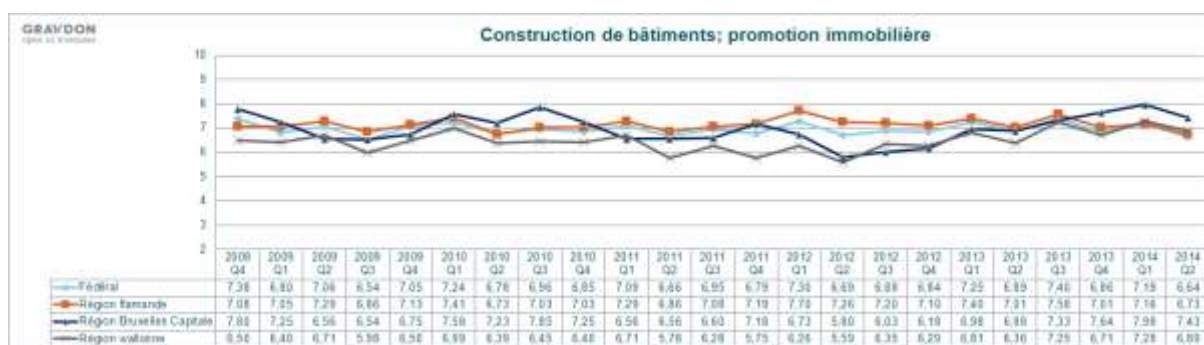


NACE 39 : Dépollution et autres services de gestion des déchets



NACE 40 non utilisée

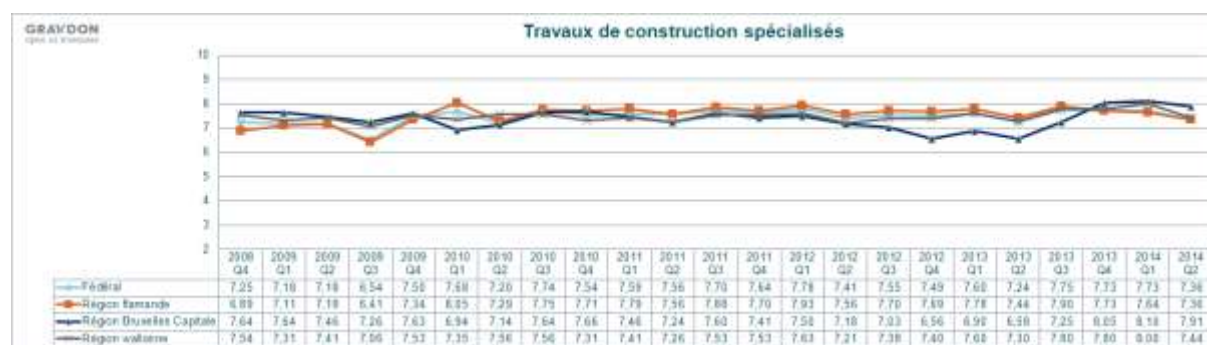
NACE 41 : Construction de bâtiments, promotion immobilière



NACE 42 : Génie civil



NACE 43 : Travaux de construction spécialisés

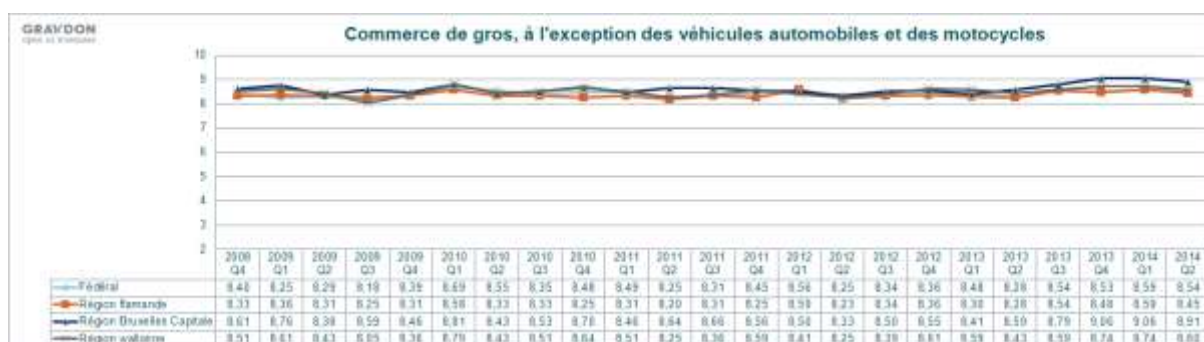


NACE 44 : non utilisée

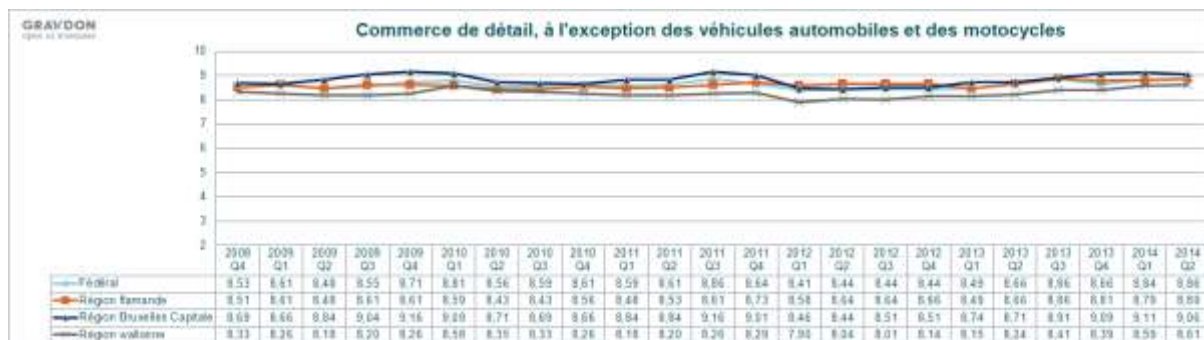
NACE 45 : Commerce de gros et de détail et réparation d'automobiles et de motocycles



NACE 46 : Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles

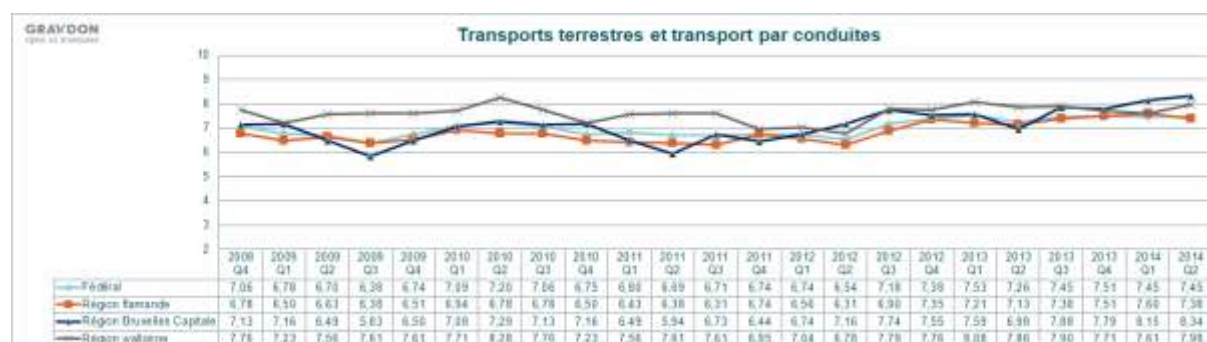
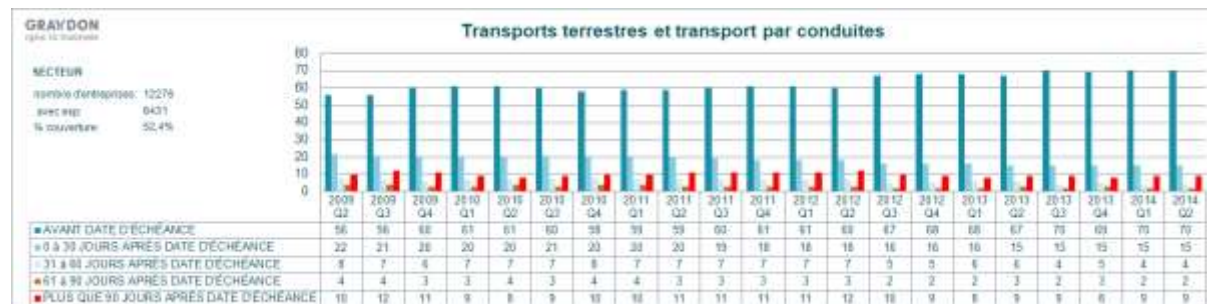


NACE 47 : Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles



NACE 48 : non utilisée

NACE 49 : Transports terrestres et transport par conduites



NACE 50 : Transports par eau



NACE 51 : Transports aériens



NACE 52 : Entreposage et services auxiliaires des transports

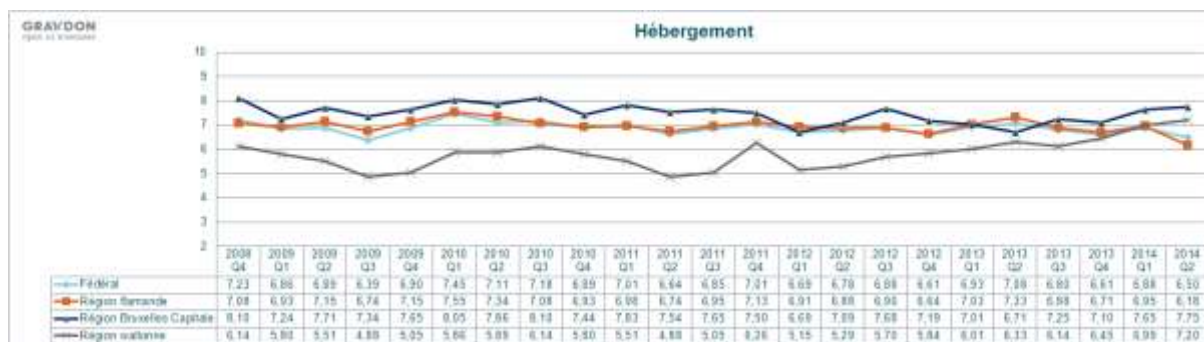


NACE 53 : Activités de poste et de courrier



NACE 54 : non utilisée

NACE 55 : Hébergement



NACE 56 : Restauration

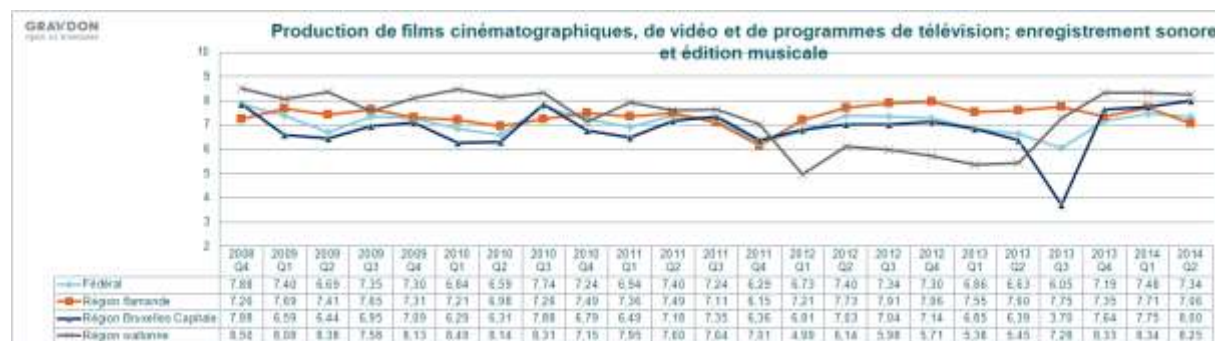


NACE 57 : non utilisée

NACE 58 : Édition



NACE 59 : Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale



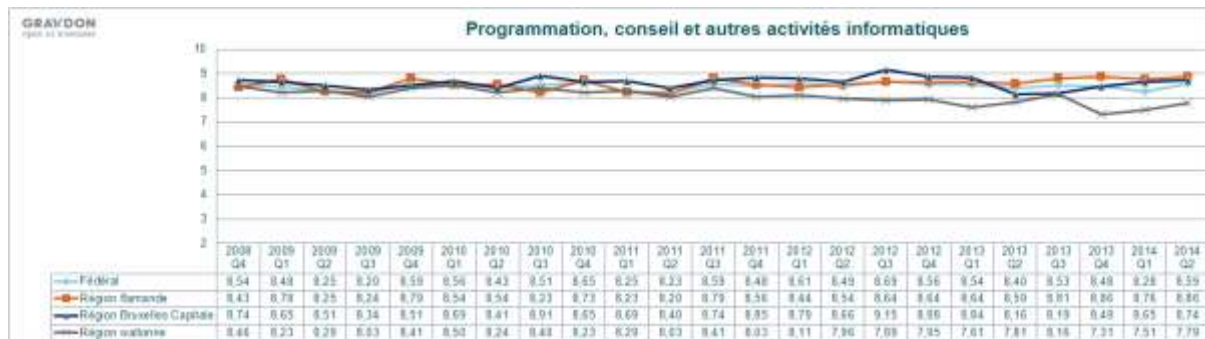
NACE 60 : Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision



NACE 61 : Télécommunications



NACE 62 : Programmation, conseil et autres activités informatiques



NACE 63 : Services d'information



NACE 64 : Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite



NACE 65 : Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires



NACE 66 : Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance



NACE 67 : non utilisée

NACE 68 : Activités immobilières



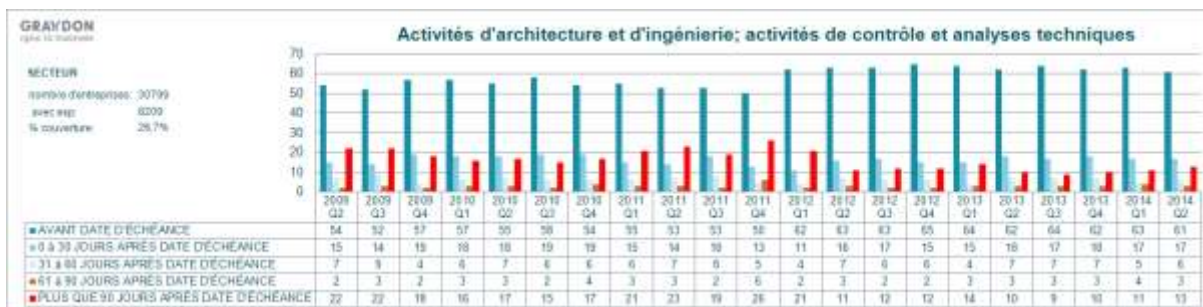
NACE 69 : Activités juridiques et comptables



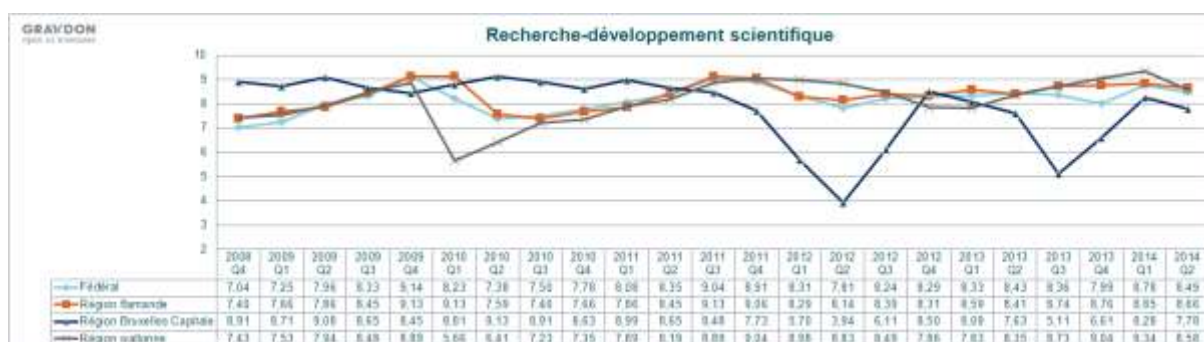
NACE 70 : Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion



NACE 71 : Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques



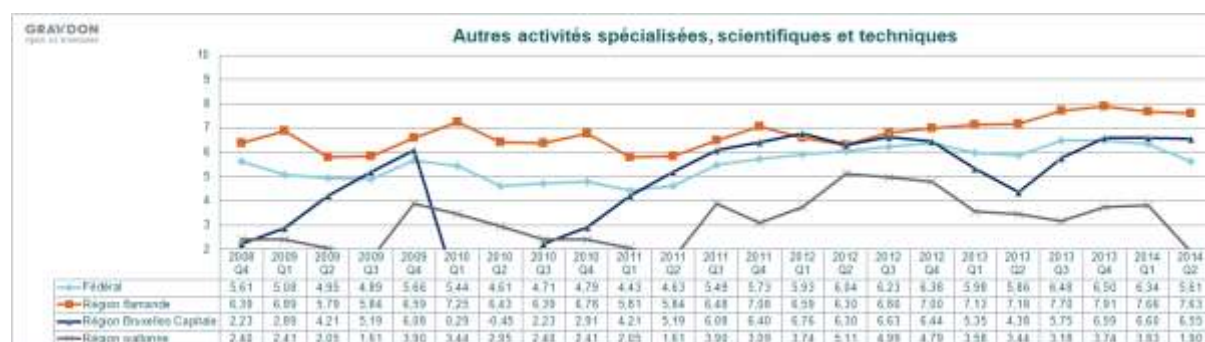
NACE 72 : Recherche-développement scientifique



NACE 73 : Publicité et études de marché



NACE 74 : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques



NACE 75 : Services vétérinaires

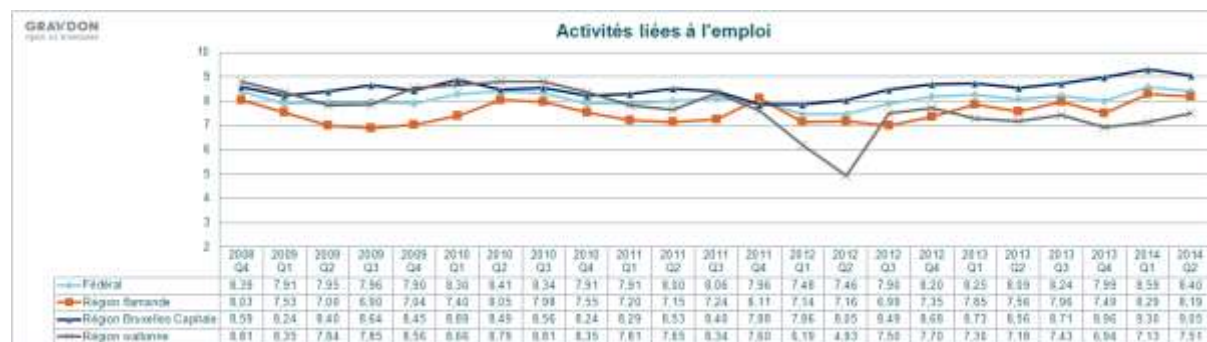
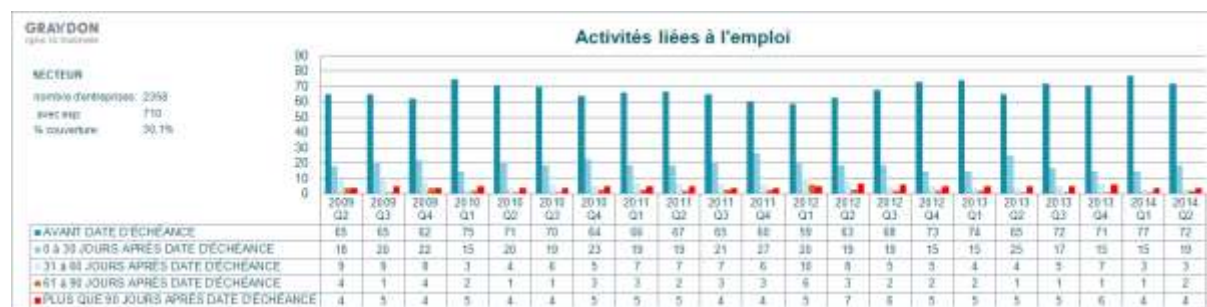


NACE 76 : non utilisée

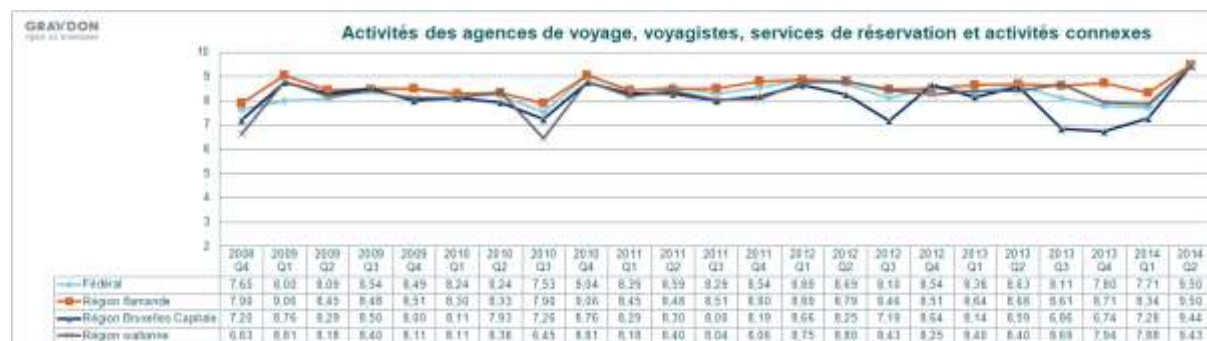
NACE 77 : Activités de location et location-bail



NACE 78 : Activités liées à l'emploi



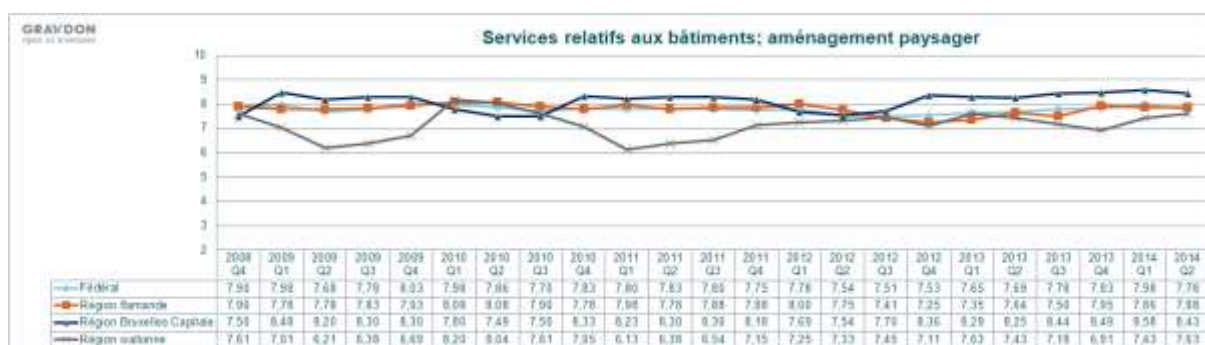
NACE 79 : Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes



NACE 80 : Enquêtes et sécurité



NACE 81 : Services relatifs aux bâtiments ; aménagement paysager



NACE 82 : Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises



NACE 83 : non utilisée

NACE 84 : Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire



NACE 85 : Enseignement



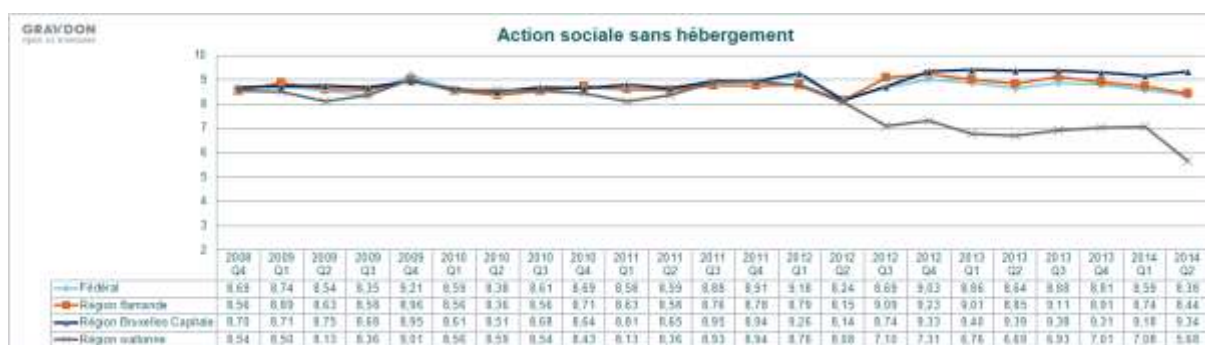
NACE 86 : Activités pour la santé humaine



NACE 87 : Activités médico-sociales avec hébergement

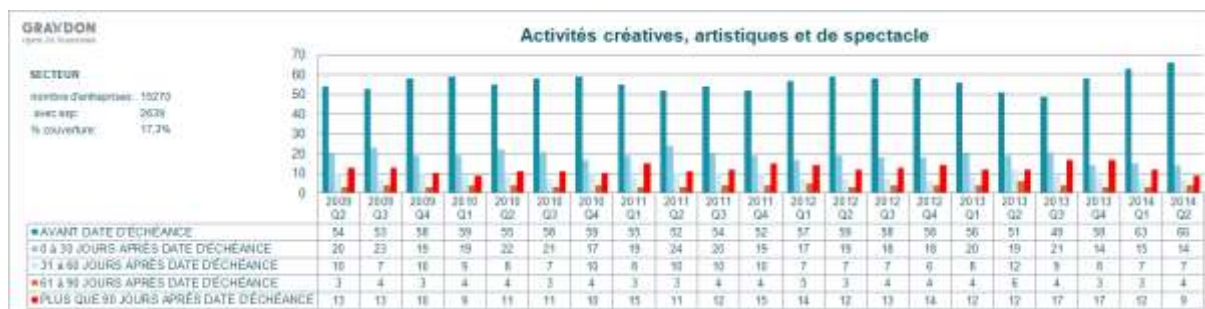


NACE 88 : Activités médico-sociales sans hébergement



NACE 89 : non utilisée

NACE 90 : Activités créatives, artistiques et de spectacle



NACE 91 : Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles



NACE 92 : Organisation de jeux de hasard et d'argent



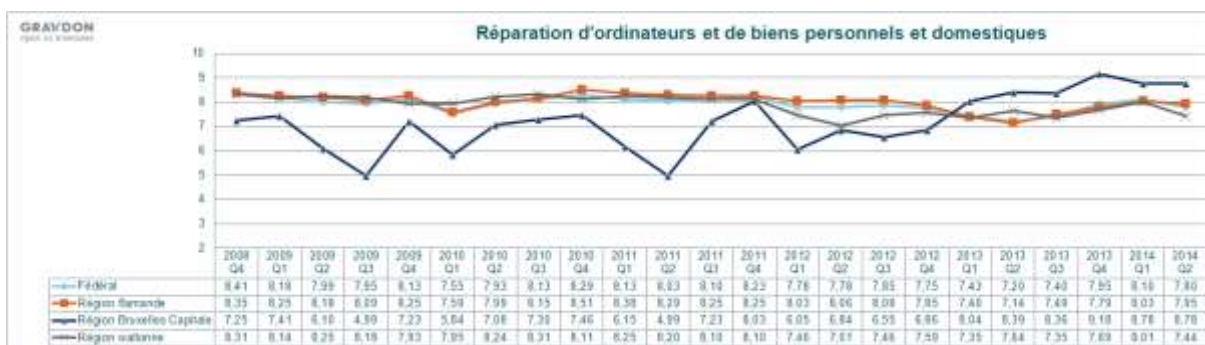
NACE 93 : Activités sportives, récréatives et de loisirs



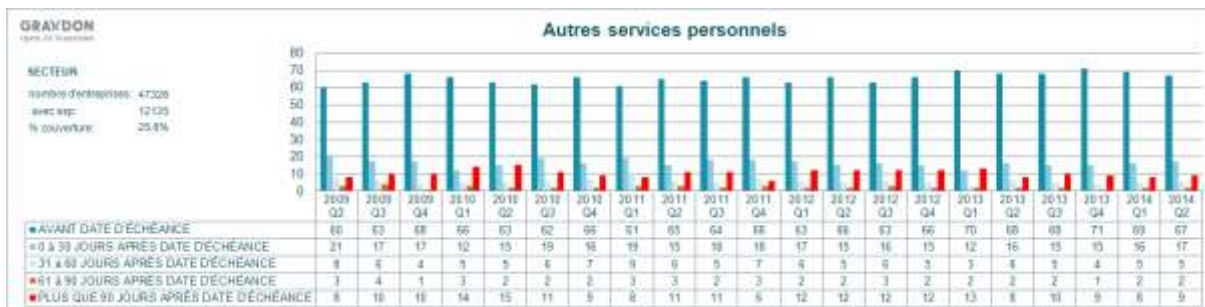
NACE 94 : Activités des organisations associatives



NACE 95 : Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques



NACE 96 : Autres services personnels



NACE 97 : Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique



NACE 98 : Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre



NACE 99 : Activités des organisations et organismes extraterritoriaux



À propos de Graydon

L'agence d'informations commerciales Graydon Belgium SA est établie à Berchem et s'appuie sur une équipe de 120 collaborateurs. Grâce à un suivi détaillé quotidien, l'entreprise détient une base de données gigantesque mise à jour et alimentée de données sur toutes les entreprises établies en Belgique, y compris les entreprises individuelles et les autres entités économiques.

Ainsi, Graydon Belgium SA développe des modèles qui permettent d'exprimer aussi bien les risques que les possibilités de croissance des entreprises. Ainsi, le service des études de Graydon Belgium SA révèle les tendances macro-économiques, et l'entreprise entretient des liens intensifs avec diverses instances officielles.

Graydon Belgium SA est principalement tournée vers le monde des entreprises. Grâce à sa base de données, toute personne intéressée connaît les évolutions relatives à chaque entreprise. Nous offrons des instruments d'analyse qui permettent de soutenir la rentabilité tant des structures marketing que des structures de vente. Graydon Belgium SA propose l'intégration de systèmes de décision sur mesure qui permettent de détecter, d'accepter et de suivre les relations d'affaires appropriées.

Contact : 03 280 88 00- info@graydon.be